

L'EUROPE DOIT-ELLE RASER SES CATHÉDRALES ?

Une conception fautive de la laïcité vient d'amener le gouvernement français à une erreur politique choquante.

La France, par la voix de M. Moscovici, a demandé que l'on fasse disparaître du texte de la "Charte européenne des droits fondamentaux" - soumise au Conseil européen de Nice -, toute référence à "l'héritage religieux de l'Europe", après la référence à son héritage "humaniste".

Les responsables catholiques, protestants mais aussi juifs ont protesté contre cette atteinte à l'esprit de laïcité, à laquelle nous sommes tous très attachés.

Ce singulier sectarisme conduit à l'absurdité.

Faudra-t-il, dans toute l'Europe, raser nos cathédrales, brûler les "Passions" de Jean-Sébastien Bach et le Requiem de Mozart, mettre au pilon les Pensées de Pascal ? Faut-il retirer les corps des rois de France de la basilique de Saint-Denis et, dans les livres d'histoire, toute allusion à Saint-Louis, à Saint François d'Assise ?

La France et l'Europe sont riches de leur diversité. L'héritage des Européens ne doit pas être privé d'une de ses plus grandes richesses. Ce serait les appauvrir et faire de nous des orphelins.

Jacques Mallet

LA MORT DE PIERRE PFLIMLIN

Il était né le 5 février 1907 à Roubaix au foyer d'un directeur de filature. Docteur en droit, il avait commencé une carrière d'avocat au barreau de Strasbourg en 1933. Elu député MRP du Bas-Rhin, dès la première Assemblée Constituante, en 1945, il entreprend une carrière politique qu'il terminera en 1987, à 80 ans, comme président du Parlement européen, à Strasbourg.

Il a été président national du MRP de 1956 à 1959.

A l'occasion de son 90^e anniversaire, le bulletin "Le MRP vous parle !" lui a consacré un cahier de dix pages (n° 73 - 2^e trimestre 1997).

Ce cahier, illustré, comprend le discours prononcé le 5 février 1997 par notre ami au Palais de l'Europe, à Strasbourg, sur "L'Europe en devenir" et le rappel de sa longue carrière politique.

Pierre Pflimlin est décédé le 26 juin 2000 dans sa 94^e année. Ses obsèques ont été célébrées la 30 juin à la cathédrale de Strasbourg.

Nous publions dans ce numéro trois hommages à sa mémoire : ceux de Louis Jung, de Paul Collowald et de Jacques Mallet.

SOMMAIRE

	Pages
◆ ÉDITORIAL	
• L'Europe doit-elle raser ses cathédrales ? par Jacques Mallet	2
◆ ACTUALITÉS	
• Assemblée générale de l'Amicale : déclaration liminaire de Jacques Mallet, composition du Comité directeur, compte rendu des débats par Cyriaque Decamme	3 à 6
• Jean Faure, vice-président du Sénat, et Jean-Dominique Giuliani, président de la Fondation Robert Schuman, réunissent les amis d'André Diligent au Palais du Luxembourg pour la sortie de son livre «La Charrue et l'Etoile»	4
• Deux livres tout récents sur le MRP et sur la démocratie chrétienne (l'un de Diligent, l'autre sur Lecanuet)	32
• André Diligent et son nouveau livre	1, 4, 6, 32
◆ LA MORT DE PIERRE PFLIMLIN	2
• Pierre Pflimlin, notre ami, par Jacques Mallet	7
• Pendant près de 50 ans, j'ai cheminé à ses côtés, par Louis Jung	7
• Pierre Pflimlin l'Européen, par Paul Collowald	8
◆ PETIT JOURNAL DE NOTRE COLLECTE	
• Nous approchons les 200.000 francs. Continuons ! On va gagner !	9
◆ DANS NOTRE COURRIER	
• «Le MRP vous parle !» : il faudrait le créer s'il n'existait pas	32
◆ DISPARITIONS	
• Gabrielle Joly : parfois dame de fer mais toujours au service des autres, par Jacques Parini	10
• Jean Gilibert : la Corrèze, avec Michelet, le NAP, "l'invention" du MRP, Buchenwald, l'Equipe Jeunes du MRP	11
• Liste de disparus	12
◆ HISTOIRE SECRÈTE DES PARLEMENTAIRES MRP	
• Quatrième trimestre 1950. Calendrier. Réunions du Groupe MRP (textes inédits)	13 à 31

Ce numéro a été tiré à 900 exemplaires.

Dans son assemblée générale du 9 octobre 2000 au Palais du Luxembourg L'AMICALE DU MRP S'EST DONNÉ UN PROGRAMME D'ACTIVITÉS ET A RÉFLÉCHI À SON AVENIR

Réunion du Comité directeur à partir de 10 heures ; déjeuner au restaurant du Sénat, dans une salle particulière ouvrant sur les jardins, à partir de 13 heures ; assemblée générale à partir de 14 heures 45 ; présentation du livre, tout juste achevé, " La Charrue et l'Etoile ", par André Diligent, son auteur ; adoption et diffusion par l'AFP d'un " appel aux responsables au plus haut niveau et aux chefs des formations politiques " ; cocktail chez le questeur Claude Huriet vers 17 heures 30 ; messe du souvenir à Saint-Sulpice à partir de 18 heures 15 : l'Amicale du MRP a vécu le 9 octobre 2000 une longue journée, riche d'activités, de réflexion et d'amitié.

Ce sont plus de cent adhérents de l'Amicale qui se rencontrèrent ce jour-là, soit dans les réunions, qui se tenaient à la Salle Monnerville, soit dans les autres carrefours de la journée, jusque dans la crypte de Saint-Sulpice, située au 2 de la rue Garancière juste en face de la maison où Francisque Gay, éditeur, avait jadis ses bureaux.

Sur la proposition de Fernand Chaussebourg, l'Assemblée générale a adopté la motion suivante :

" L'Assemblée générale de l'Amicale du M.R.P., réunie au Palais du Luxembourg à Paris, le lundi 9 octobre 2000, manifeste une inquiétude profonde sur le fossé qui ne cesse de s'agrandir entre les citoyens et leurs dirigeants : les résultats du récent référendum le confirment amplement.

" Elle appelle les responsables au plus haut niveau et les chefs des formations politiques à une prise de conscience en dehors de tout affrontement sectaire et partisan pour respecter et pratiquer les valeurs et les principes qui doivent fonder la vie démocratique et garantir le fonctionnement normal de la République.

" L'Amicale du M.R.P. qui réunit ses anciens membres – ministres, parlementaires et militants – a ses bureaux au 133 bis, rue de l'Université – 75007 Paris (tél. 01.47.05.84.51). Elle publie un bulletin trimestriel. "

DÉCLARATION LIMINAIRE DE JACQUES MALLET

Il y aura bientôt six ans que Jean Coville, Cyriaque Decamme et Henry Sportès sont venus me trouver pour me demander si j'accepterais éventuellement de devenir président de l'Amicale du MRP, fonction devenue vacante depuis le départ de Robert Prigent.

Je dois dire que j'ai beaucoup hésité. La perte de mon mandat de député européen me rendait disponible, mais j'avais encore beaucoup d'activités internationales, notamment en tant que vice-président de l'Union Européenne des Démocrates Chrétiens.

Si j'ai accepté, après avoir consulté quelques amis - en particulier Pierre Henri Teitgen -, c'est par fidélité au MRP auquel je dois beaucoup et parce que j'ai toujours été un militant actif de la " démocratie chrétienne " (ou d'inspiration chrétienne) et de l'Europe communautaire, chère à Robert Schuman et à Pierre Pflimlin. Cet idéal, je l'ai servi toute ma vie, au secrétariat général du MRP, auprès de Jean Lecanuet, avec André Diligent, enfin au Parlement européen. J'ai pensé qu'en accédant à la présidence de l'Amicale du MRP - qui ne m'apportait rien -, je pourrais continuer à le servir utilement.

J'ai accepté parce qu'à mes yeux cette Amicale n'était pas une association d'anciens combattants, parce que je croyais qu'elle devait être un lieu de mémoire, pour un grand parti, trop souvent oublié et méconnu, et qu'elle pouvait être un moyen de transmettre un héritage précieux aux générations qui nous suivent.

Cette conception, j'allais dire cette ambition, je la crois partagée par la majorité d'entre vous. Ai-je tort de la croire ?

Ce n'est pas ici le lieu d'un bilan de ces quelques années de vie commune.

Je rappellerai simplement la transformation du bulletin de l'Amicale, auquel vous êtes, me semble-t-il, très attachés. Celui-ci est devenu avec ses suppléments (en particulier le supplément consacré à Robert Schuman et à l'action européenne du MRP) une publication de qualité. Nous le diffusons maintenant, et ce n'est qu'un début à une centaine d'historiens et d'universitaires qui l'apprécient beaucoup.

Le professeur Jean-Marie Mayeur l'a dit il y a quelques jours, lors des journées d'étude sur Marc Sangnier à la Sorbonne, ainsi que notre ami Bruno Béthouart.

Le colloque sur le MRP organisé en décembre 1996 par l'Amicale et publié par France Forum a été un succès. C'est la dernière fois que Pierre Pflimlin et Maurice Schumann se sont exprimés ensemble sur les institutions de la V^{ème} République et sur l'Europe. D'autres colloques plus limités pourront être organisés dans des universités sur des actions ou des personnalités du MRP.

Le hors série de " La Vie " sur Robert Schuman, réalisé pour le cinquantième anniversaire de la déclaration historique du 9 mai 1950, est le fruit d'un travail d'équipe d'Henri Poumerol, de Monique Badénès, de Paul Collowald et de moi-même (avec le soutien financier de la Fondation Robert Schuman et bien entendu en collaboration avec la rédaction de " La Vie "). Il montre ce que nous pouvons faire quand nous travaillons ensemble.

L'Amicale a participé activement aux rencontres sur les " Enfants du Sillon " organisées au Musée Social le 1er avril dernier.

Nous avons réuni, non sans mal, le 24 mai à la Fondation Robert Schuman, comme Henri Poumerol et Fernand Chaussebourg l'avaient souhaité, les présidents ou responsables des principales associations issues de notre courant de pensée. Une deuxième réunion, élargie sans doute aux amis d'Edmond Michelet, se tiendra à l'institut Marc Sangnier au début du mois de décembre. Ces réunions sont utiles en vue d'une concertation pratique mais il ne faut pas trop en attendre.

Pendant ces années, notre Amicale a été vivante et active, traversée parfois de débats animés, comme il est normal dans des organismes vivants. Il m'est arrivé peut-être de faire des erreurs, ou de commettre des maladresses. Qui n'en fait pas ? Mais j'ai toujours voulu agir dans l'intérêt de l'Amicale.

Au total, le bilan me paraît positif.

J'ajoute que grâce au dévouement, à l'action modeste, persévérante et efficace de notre secrétaire général, Cyriaque Decamme, - qui se sent parfois un peu seul -, la gestion de l'Amicale a été mise en ordre, dotée enfin d'un secrétariat de qualité, et nos bureaux, qui représentent un capital un jour mobilisable, ont été remis à neuf au moindre coût.

Mais aujourd'hui, il faut le dire, notre Amicale est confrontée à des choix difficiles.

Les cotisations se réduisent d'année en année à cause de la maladie ou de la disparition de ses membres. La quête de nouvelles ressources devient de plus en plus laborieuse. La collecte lancée par Parini a donné certes de bons résultats et nous avons reçu, grâce à Fernand Chaussebourg, deux dons importants de l'Union Centriste du Sénat.

Mais de nouveaux efforts s'imposent. Des réformes sont indispensables, que nous allons préparer, notamment par un questionnaire envoyé à tous nos membres. A cet effet, nous prévoyons la constitution d'un groupe de travail et la désignation d'un rapporteur.

Le choix pour l'Amicale est simple :

Accepte-t-elle de se réduire à une association d'anciens, heureux de se réunir à l'occasion d'un banquet et d'une assemblée annuelle et appelée à disparaître dans quelques années ?

Ou bien voulons-nous et pouvons-nous, grâce à des économies dans la réalisation du bulletin, à l'obtention de nouveaux concours et à la mobilisation de toutes les bonnes volontés, poursuivre et même développer notre action pour faire vivre, au-delà de nous, la mémoire du MRP et diffuser son idéal dans une jeunesse en quête de repères ?

C'est parce que je refuse le premier de ces choix que je ne céderai pas, pour ce qui me concerne, à la lassitude, à la tentation d'une retraite tranquille - cette tentation est forte, croyez-moi... C'est pour éviter l'extinction de notre Amicale que je suis prêt à rester quelque temps encore, si vous le souhaitez, à sa présidence.

C'est au cours de l'année qui vient que nous devons trouver les moyens de rendre possible la continuité de notre action. Je m'y emploierai de toutes mes forces.

Ce pari, nous pouvons le gagner si l'Amicale reste fidèle à son titre et à son esprit, c'est-à-dire si nous restons unis. Nous avons bâti une église qui n'a rien d'une cathédrale. Si elle se cloisonne en petites chapelles hostiles les unes des autres, ce sera l'échec assuré pour nous tous.

Mais j'ai confiance. Je crois que, dépassant les petites querelles personnelles, vous ferez, nous ferons ensemble le bon choix : le choix de l'union et de l'action pour l'avenir.

Nous sommes vraiment à une croisée des chemins.

Composition du Comité directeur de l'Amicale ratifiée par l'assemblée générale du 9 octobre 2000

Mme	Monique	BADENES	75012 PARIS
M.	Cyril	BALAZUC	75018 PARIS
M.	Pierre	BAUMGARTNER	95880 ENGHEIN les BAINS
M.	Claude	BENARD	La Rouvree 27000 EVREUX
M.	Jean-Pierre	BOUVIER	75018 PARIS
Mme	Josette	BUCHOU	75015 PARIS
M.	Henri	CATHERIN	94110 ARCUEIL
M	Emmanuel	CHASLES	75006 PARIS
M.	Fernand	CHAUSSEBOURG	75007 PARIS
M.	Jean	CHELINI	13510 EGUILLES
M.	Bruno	COIRATON	75015 PARIS
Mme	Marguerite	COLIN	75007 PARIS
M.	Philippe	COURBOIN	60500 CHANTILLY
M.	Jean-Marie	DAILLET	75116 PARIS
Mme	Paulette	DANNENMULLER	75006 PARIS
M.	Cyriaque	DECAMME	75006 PARIS
M.	Jacques	DUBOIS	92100 BOULOGNE
M.	Jean-Pierre	GABELLE	45000 ORLEANS
M.	Lucien	GAILLARD	75002 PARIS
Mme	Marie-Thérèse	GARDE	92100 BOULOGNE
M.	Jacques	GISSINGER	92160 ANTONY
M.	Louis	GRUNENWALD	49000 ANGERS
M.	Ronan	GUELLEC	75006 PARIS
M.	Bernard	GUYOMARD	75017 PARIS
Mme	Christiane	HENRY	95600 EAUBONNE
M.	Marcel	HOULIER	92370 CHAVILLE
M.	Pierre	KEUTEN	92170 VANVES
M.	Henri	LE CORNO	75116 PARIS
M.	Jacques	MALLET	75014 PARIS
Mme	Marie	MAUROUX-FONLUPT	75013 PARIS
M.	Pierre	NICOLET	75019 PARIS
M.	Jacques	PARINI	92190 MEUDON
M.	Henri	POUMEROL	94480 ABLON
M.	Jean-Pierre	PREVOST	75011 PARIS
M.	Jean	SEITLINGER	57410 Rohrbach les Bitche
M.	Henry	SPORTES	75010 PARIS
M.	Jean	TEITGEN	92100 BOULOGNE
M.	Pierre-Yves	TEITGEN	75016 PARIS
Mme	Germaine	TOUQUET	75015 PARIS
M.	Jacques	WOUAQUET	94260 FRESNES

A noter la forte proportion des habitants de Paris et de sa banlieue. Phénomène dû aux difficultés de déplacements de nos adhérents de province (éloignement compliqué des misères de l'âge ?)

Cyriaque Decamme

Réception au Sénat pour le nouveau livre d'André Diligent

Des sénateurs - ses collègues -, des amis, des collaborateurs, des historiens, des enseignants, des journalistes, de nombreux membres de l'Amicale du MRP - une centaine de personnes -, se sont retrouvés autour d'André Diligent, le 21 novembre, dans les salons des vice-présidents du Sénat.

Il s'agissait de l'entendre présenter son nouveau livre, «La Charrue et l'Etoile», où il raconte avec humour et dans un style alerte ses souvenirs et ceux de sa famille, en les plaçant dans la longue histoire - plus de deux siècles -, de la démocratie chrétienne en France.

Pour réussir un tel ouvrage, il faut être de la famille et c'est bien le cas pour André Diligent. Son père, Victor, était un Silloniste ardent, très écouté dans le Nord et au-delà (Marc Sangnier fut personnellement son témoin de mariage) ; lui, André, fut militant du PDP, résistant, militant du MRP ; il fut élu député MRP du Nord en 1958, adjoint au maire de Roubaix en 1959, sénateur du Nord en 1965 - il l'est encore -, maire de Roubaix en 1983 (il ne l'est plus). Il est membre de l'Amicale du MRP...

Cette réunion, joyeuse, très chaleureuse, était présidée par Jean Faure, sénateur de l'Isère, vice-président du Sénat, et Jean-Dominique Giuliani, président de la Fondation Robert Schuman. Aux félicitations et remerciements qu'ils adressèrent à André Diligent s'ajouta un hommage de Jacques Mallet, président de l'Amicale.

J.P.

Compte rendu de l'assemblée générale du lundi 9 octobre 2000

La séance est ouverte à 14h45 sous la présidence de Jacques Mallet.

Après avoir fait part des lettres d'excuses des adhérents absents, le président invite l'assemblée à observer une minute de silence à la mémoire des membres de l'Amicale dont le bureau a appris le décès depuis sa réunion de 1999.

Parmi ces amis disparus : Paul Bacon, Robert Bichet, Pierre Pflimlin, Gabrielle Joly qui, avec un inlassable dévouement, a assuré, durant de longues années, le secrétariat de l'Amicale.

Trouver les moyens de poursuivre notre action.

Dans une déclaration liminaire, Jacques Mallet parle de l'action menée par l'Amicale depuis son élection à la présidence, rappelle les succès obtenus et les difficultés qui restent à résoudre et affirme qu'il s'emploiera, avec le bureau, à trouver les moyens de rendre possible la continuité de notre action.

Sa conclusion est vivement applaudie.

Voir plus haut le texte in extenso de cette déclaration.

Renouvellement du tiers du comité directeur

Le secrétaire général, Cyriaque Decamme, rappelle que, conformément à l'article 11 de nos statuts, le comité directeur est renouvelable par tiers tous les deux ans. C'est le cas cette année. Un appel à candidatures a été lancé à cet effet. Sur les treize sortants, sept ont manifesté le désir d'être reconduits : MM. Cyril Balazuc, Ronan Guellec, Pierre Keuten, Jacques Mallet, Mme Marie Mauroux-Fonlupt, MM. Pierre Nicolet et Henry Sportès ; deux ont explicitement renoncé au renouvellement de leurs mandats : MM. Gilbert Omnès et Henri Rampal ; trois n'ont pas répondu : Pierre Kerleveo, Gilbert Lausent, René Liger ; de plus, notre ami Antoine Lawrence est récemment décédé. Par ailleurs nous avons reçu les candidatures de MM. Emmanuel Chasles, Jean-Pierre Bouvier, Bernard Guyomard, Louis Grünenwald, Pierre-Yves Teitgen.

Par acclamation, l'assemblée élit les postulants au comité directeur.

Conformément aux souhaits exprimés par plusieurs de ses membres, la composition du comité directeur figurera dans notre prochaine livraison du "*MRP vous parle !*". Rappel fait qu'il appartiendra à la prochaine réunion de celui-ci d'élire votre bureau (voir plus loin).

Désignation de deux vérificateurs des comptes

Conformément à l'article 15 de nos statuts, il appartient à l'assemblée générale de désigner deux de ses membres pour vérifier les comptes de l'association.

Un appel à cet effet est lancé à l'assemblée générale. Madame et Monsieur Lenabour acceptent cette charge.

Rapport d'activité du Secrétaire général

Cyriaque Decamme, secrétaire général, jugeant que l'essentiel de notre activité a été développée par le Président Mallet, s'en tient à traiter des problèmes d'intendance.

S'agissant de la réfection et de l'équipement des bureaux de notre siège (peintures, revêtements du sol, remplacement du matériel informatique, acquisition d'armoires de rangement, rayonnages, caisses et boîtes d'archives, etc...) la dépense globale s'élève à près de 63.000 F (sur trois exercices) pour un crédit de (25.000 + 45.000 = 70.000 F) ouvert en deux tranches par votre bureau les 13 novembre 1998 et 26 mai 1999.

Concernant l'embauche d'une secrétaire pour pallier les déficiences de Gabrielle Joly et Thérèse Martin comme

le manque de disponibilité de Marie-Thérèse Garde et Jean-Pierre Gabelle, tous également bénévoles, nous avons essayé divers recrutements rémunérés qui se sont avérés décevants et aléatoires pour finir par engager à temps partiel une secrétaire qualifiée, susceptible, au demeurant, de composer par ordinateur "*Le MRP vous parle*".

Touchant le chiffre des adhésions à notre amicale comme celui des abonnements payants, votre secrétaire général s'inquiète de la chute de ceux-ci qui est à ce jour de 50% pour l'année 2000 et était déjà de 25% pour l'exercice 1999. Toutefois, il attend des relances en cours une amélioration de la situation (1).

Rapport du Trésorier

Jean-Pierre Prévost rappelle qu'il est amené à présenter les comptes de l'exercice 1999 alors qu'il n'est effectivement entré en fonction que dans la première quinzaine du mois de janvier 2000 et que, par conséquent, il ne peut s'en tenir qu'au document établi par le cabinet comptable responsable de la tenue de nos comptes jusqu'au 31 décembre dernier. Au demeurant, fait-il toutes réserves sur le contenu de ce document, ayant pu constater de sérieuses inexactitudes concernant les soldes indiqués pour nos avoirs bancaires et postaux comparés aux relevés en notre possession, comme sur une certaine confusion dans l'imputation des recettes entre celles tenant aux cotisations et abonnements et celles provenant des remboursements au titre des participations aux frais de notre banquet annuel.

Reste que, d'après les comptes présentés, le montant des recettes 1999 était de 194.802,04 F et les dépenses de 322.495,14 F d'où un déficit record pour notre association de 127.693,10.

Les principales sources de dépenses sont les frais de publications 164.391,19F; impôts 39.987,61 F (poste qui sera en diminution en 2000 puisque cette rubrique s'est trouvée majorée en 1999 de rappels augmentés des intérêts de retard dus à des erreurs de notre comptable), achat de matériel et travaux de réfection, pour 33.642,80 et honoraires comptable pour 19.100 F.

D'ores et déjà, le déficit de l'exercice en cours est de 86.058 F. De plus, restent à payer les charges sociales assises sur les salaires déjà versés à notre secrétaire et à prévoir ses émoluments du trimestre comme le coût du dernier bulletin trimestriel et à connaître les effets de la relance des cotisants et abonnés en retard de règlement (de l'ordre de 50%), ce qui ne permet guère d'établir un projet de budget pour un exercice déjà bien avancé mais fait craindre un déficit au moins de l'ordre de celui de 1999.

Remarque faite, par ailleurs, que, sauf économies drastiques, meilleures rentrées des cotisations, appel au maintien de la subvention accordée par l'Union centriste, recherches du concours d'annonceurs amis, adhésion de nouveaux cotisants, extension de notre collecte de dons, la poursuite de la dérive actuelle mènera à un déficit de plus de 200.000F pour l'exercice 2001. Or, compte tenu du montant de notre portefeuille au 31 décembre 1999 (482.795 F), déjà amputé de 30.000 F pour régler les dépenses courantes, cela signifie que la vie de notre Amicale ne pourra guère se prolonger au-delà de 2003.

Si bien que, si l'on souhaite, comme il ressort des

(1) Au moment de la mise sous presse du présent bulletin, une centaine de nos amis ont déjà répondu à cette relance.

débats de notre comité directeur de la matinée ainsi que du rapport introductif de notre président, ne pas se contenter de limiter dans l'avenir nos ambitions à une assemblée générale et un banquet annuel, mais de rester fidèles à notre volonté de promouvoir la mémoire du M.R.P., il est nécessaire de procéder à une révision de notre démarche. A ce propos le comité directeur a prévu la création d'une commission qui réfléchira à la rédaction d'un questionnaire qui sera adressé à chacun d'ici la fin de l'année, en sorte de pouvoir présenter des suggestions susceptibles d'améliorer une situation catastrophique à notre prochaine assemblée générale. Celle-ci pourrait se tenir courant mars 2001 puisque, gérant directement notre comptabilité, nous n'aurons plus à subir les retards consécutifs à la réception très tardive de nos comptes d'exploitation.

D'autre part, le secrétaire général informe l'assemblée générale, que le dernier bureau de l'amicale, dans l'espoir de réduire le coût du bulletin, poste principal de notre déficit, va tenter de faire composer celui-ci par les soins de notre secrétaire (système publication assistée par ordinateur : PAO) en ne laissant aux soins d'une entreprise extérieure que le tirage, le brochage et le routage, opérations pour lesquelles notre ami Parini demandera des devis. De plus, sera réduit le nombre de pages.

Plusieurs intervenants s'interrogent sur la possibilité d'obtenir de mécènes amis une publicité commerciale. Le Président Jacques Mallet fait remarquer que l'expérience en a été tentée tant auprès d'organismes officiels que privés, sans succès s'agissant d'un bulletin considéré comme politiquement engagé.

Jacques Mallet estime ne pas pour autant renoncer à des démarches à ce sujet auprès de nos amis et relations.

L'assemblée donne quitus au trésorier.

Contenu et diffusion du bulletin

Jacques Parini rappelle que, si nous avons obtenu de l'Union centriste une subvention ainsi que de beaucoup de nos amis une participation substantielle, ce n'est pas pour éditer un bulletin de liaison de quatre pages pour commenter la seule vie de notre association, mais bien pour que nous remettions en mémoire ce que fut l'action du MRP aussi bien dans l'évolution des problèmes sociaux que dans la construction européenne pour ne citer que l'essentiel, tant il est remarquable que ce souvenir est oublié, pour ne pas dire occulté, par les médias comme par les historiens. Cela a forcément un coût. Reste que nous avons entrepris un effort pour limiter à 24 pages la moyenne du volume de nos quatre publications annuelles, étant précisé que le coût de celles-ci pour 2000, souligné par notre trésorier, tient compte du supplément - en fait le volume d'un numéro - publié à l'occasion du cinquantenaire de la déclaration de Schuman sur la C.E.C.A. C'est ainsi que nous pensons pouvoir nous en tenir à un coût moyen de 18.000 F par numéro soit 72.000 F par an, voire abaisser celui-ci par le moyen du recours à la composition des textes par notre secrétaire (PAO), si l'expérience démontre que cette formule est plus économe de nos ressources.

Jacques Mallet fait état du souhait de plusieurs de trouver dans notre bulletin des rubriques touchant des problèmes d'actualité. A vos plumes !

Le **secrétaire général** fait remarquer qu'un relevé du contenu du "MRP vous parle" depuis 1995 est à la disposition de l'assemblée.

Présentation de l'ouvrage d'André Diligent sur le passé et l'avenir de la démocratie chrétienne

Le Président **Jacques Mallet** rappelle que nous avons demandé à André Diligent de présenter son livre sur la

démocratie chrétienne en France, **La charrue et l'étoile**, qui a depuis lors été publié.

Nous le remercions de nous avoir donné la primeur de son message: celui d'un des derniers acteurs d'une histoire qui a commencé pour l'essentiel avec Marc Sangnier - son père était l'un de ses premiers compagnons - s'est développée avec le MRP et nous laisse, au seuil du XXI^{ème} siècle, dans l'incertitude au sujet de l'avenir.

André Diligent fait sentir le souffle qui animait ces combattants de la démocratie, de la justice sociale, de l'Europe unie. Nous avons plus que jamais besoin de nous ressourcer dans leur exemple. Leur idéal est toujours vivant, plus que jamais nécessaire à nos sociétés.

Citant le terrible diagnostic de Gabor, prix Nobel de physique, selon lequel "tout ce que la science est capable de faire, elle le fera en dépit des règles morales", il souligne la gravité sans précédent des défis auxquels l'humanité doit faire face.

Jamais n'a été aussi nécessaire une politique fondée sur les valeurs d'une démocratie authentique, du "personnalisme communautaire", c'est-à-dire, comme le voulait Marc Sangnier, "d'une organisation politique et sociale qui tend à développer au maximum la conscience et la responsabilité de chacun".

S'adressant aux jeunes, au-delà de nous, il leur lance un appel : "L'espoir demeure. A vous de lui donner le souffle nécessaire. Ce sera votre mission. Le temps est venu de prendre la relève. Le temps est venu de prolonger la trace du Sillon, et d'accrocher "la charrue à l'étoile".

Très vifs applaudissements.

Jacques Mallet informe l'assemblée que, dans la mesure où nous obtiendrons suffisamment d'exemplaires de cet ouvrage, il en sera ultérieurement expédié à chacun de nos amis à jour de leur cotisation 2000.

Questions diverses

Au titre des questions diverses, le Président Jacques Mallet rappelle le délicat problème de notre tentative, suggérée notamment par Henri Poumerol, Fernand Chaussebourg et lui-même, de promouvoir des initiatives communes aux associations issues de notre courant de pensée. Une première réunion prometteuse s'est déjà tenue à la Fondation Schuman à l'invitation du Président Beck, personnalité indiscutable et non engagée dans les associations participantes. Une prochaine réunion se tiendra courant décembre à l'Institut Marc Sangnier sur l'invitation du Professeur Jean-Marie Mayeur.

Fernand Chaussebourg pense que l'assemblée ne devrait pas se séparer avant d'avoir adopté une motion où elle manifesterait son inquiétude sur le fossé qui ne cesse de s'agrandir entre les citoyens et la classe politique.

Il propose un texte, qui est adopté (voir plus haut) et qui va être rendu public par l'intermédiaire de l'Agence France Presse.

Le Président **Mallet** fait état du souhait de notre camarade Raymond Gérard de faire don à un organisme impliqué dans la construction européenne d'une remarquable et importante collection de documents philatéliques qui en retracent l'histoire. Cette collection pourrait faire l'objet d'une exposition itinérante. Il entreprendra les démarches nécessaires pour faire en sorte que cette proposition connaisse un emploi digne de cette importante contribution.

Rien n'étant plus inscrit à l'ordre du jour, le Président Mallet met fin à la séance et invite nos amis à se rendre au pot offert par le groupe de l'Union centriste, puis à l'office qui sera célébré en l'église Saint-Sulpice à la mémoire de nos défunts.

Le Secrétaire général
Cynthia Decamme

PIERRE PFLIMLIN, NOTRE AMI

Avec Pierre Pflimlin disparaît le dernier président du MRP qui était encore il y a peu le premier de ses militants. Comment dire notre tristesse, notre douleur ?

Il était pour nous un ami respecté et proche en même temps qu'un exemple et un guide.

Grand ministre - en particulier pendant trois ans à l'Agriculture -, grand homme d'Etat, grand européen, il fut en un mot un grand homme tant par ses qualités personnelles que par son action politique féconde, inlassable, tout entière au service d'un idéal : le bien public, la démocratie d'inspiration chrétienne et l'Europe communautaire.

Je l'avais personnellement connu et admiré quand il était devenu, jeune encore, président du MRP, dynamique et efficace.

J'ai eu l'honneur et la joie de le retrouver en 1984 au Parlement européen, qu'il présidait avec une autorité sans égale. Je garde le souvenir ému des dîners qui réunissaient autour de lui, au Kammerzel, en face de la cathédrale, les députés européens du CDS à chaque session du Parlement à Strasbourg, sa ville tant aimée, et qui l'aimait.

Nous l'avons revu et écouté au colloque de "France Forum" en 1996, où il nous a donné un témoignage de première main sur ses rapports avec le Général de Gaulle, sa conception des institutions françaises - qu'il s'est attaché courageusement à réformer dans les dernières années de la IV^e République - et son combat pour une Europe fédérée « sous le signe de l'Esprit ».

Je l'ai revu et applaudi une fois encore à Strasbourg, le 5 février 1997, lorsqu'on a fêté son 90^{ème} anniversaire. Il a, ce jour-là, prononcé, sans une seule note, un admirable discours.

Je l'ai revu une dernière fois à Bordeaux, le 7 février 1999, lorsqu'il a salué avec enthousiasme la décision de François Bayrou de conduire aux élections européennes une liste fidèle à la pensée de Robert Schuman. Quelle éloquence ! Quelle foi ! Quelle jeunesse d'esprit ! Il restait le plus jeune d'entre nous.

Le 30 juin nous avons tous vieilli, nous nous sommes tous sentis orphelins.

Jacques Mallet

PENDANT PRÈS DE CINQUANTE ANS, J'AI CHEMINÉ À SES CÔTÉS

Pierre Pflimlin nous a quittés cet été. A ma grande satisfaction, des hommages divers lui ont été rendus de toutes parts, tant par les acteurs de la vie politique, économique et culturelle que par les populations elles-mêmes, et ce dans divers pays européens. A l'encontre des adages populaires, Pierre Pflimlin nous démontre ainsi que le peuple sait témoigner sa reconnaissance envers les grands hommes.

En accord avec mon ami Paul Collowald, qui a fait un article sur l'action européenne de Pierre Pflimlin, je me bornerai à évoquer quelques moments spécifiques de notre collaboration.

Pendant près de cinquante ans, j'ai cheminé à ses côtés. Tour à tour militant, élu, puis amené à lui succéder dans diverses fonctions, j'ai toujours admiré l'homme intègre qu'il fut, incarnant pour moi l'idéal même du militant MRP.

C'est en 1955, alors jeune conseiller général, que je me suis retrouvé assis à ses côtés en qualité de secrétaire. A cette époque, je l'ai vu débarquer de Paris avec pour seul discours quelques mots griffonnés sur une feuille de papier. A ma stupéfaction, ces quelques inscriptions lui ont suffi pour nous présenter une analyse fine et complète de tous les problèmes, tant sur le plan national qu'europpéen.

J'ai compris ce jour-là que j'avais en face de moi un orateur exceptionnel, un véritable tribun de la cause européenne !

Quelle leçon pour un jeune comme moi cherchant sa voie !

A l'inverse, je n'oublierai jamais sa déception et sa colère, à l'occasion des élections législatives de 1958, où il s'est résolu à se présenter comme candidat dans la circonscription de Haguenau après le refus des militants d'accepter le " diktat " du Général de Gaulle qui aurait souhaité un candidat unique dans chacune des circonscriptions strasbourgeoises. Là encore, il avait vu juste. Le M.R.P sans son leader a perdu les élections à Strasbourg.

En 1962, en désaccord avec de Gaulle sur l'intégration à l'Europe, il a préféré quitter le gouvernement à l'issue d'une confrontation démocratique, restant en tous points fidèle à son engagement européen. Les Alsaciens ont été fiers de lui. Cet acte courageux, en le libérant de ses obligations nationales, lui aura surtout permis de s'engager pleinement pour la Ville de Strasbourg et l'Europe.

En 1965, lors de la candidature de Jean Lecanuet dont j'avais été le responsable de campagne, nos chemins se sont séparés quelque temps. Contre son avis, j'ai organisé un rassemblement pour la campagne de Jean Lecanuet, où il a néanmoins accepté, en présence de 12.000 personnes, de prononcer le soir même un de ses discours les plus marquants. Je n'oublierai jamais les mots de remerciement qu'il m'a adressés en m'embrassant : " Merci, l'Alsace n'a plus connu cela depuis 1924 " (Manifestation contre les lois d'intégration totale de l'Alsace).

Notre intense collaboration européenne a atteint son apogée en 1986, lorsqu'il était président du Parlement Européen et que j'étais moi-même président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. A cette époque, nous nous sommes même réparti les engagements dans les différentes manifestations européennes importantes !

Après que Pierre Pflimlin eut renoncé à tous ses mandats, j'ai continué à le fréquenter régulièrement, toujours impressionné par sa vision des problèmes mondiaux mais également par son engagement de militant fidèle à son parti politique dont il ne manquait aucune manifestation.

Il était heureux que j'aie pu créer avec des amis la Fondation Robert Schuman dans le but de pérenniser les idées défendues par les pères de l'Europe.

En 1997, devant son refus obstiné de fêter dignement son 90^e anniversaire, j'ai dû user d'un subterfuge. Sachant qu'il ne s'opposerait pas à faire un discours sur l'Europe, je l'ai convié à une manifestation, fixée au 5 février, jour de son anniversaire. C'est ainsi que j'ai pu lui rendre hommage en présence de ses très nombreux amis qui lui portaient une haute estime. Debout sans aucun papier et durant 45 minutes, Pierre Pflimlin nous a subjugués en nous offrant, une fois encore, la possibilité de partager son idéal.

Tous les fidèles du M.R.P. peuvent être fiers d'avoir côtoyé Pierre Pflimlin, l'un des grands maîtres de la construction européenne.

Louis JUNG

*Président honoraire de la Fondation R. Schuman
Sénateur - Maire honoraire*

Président honoraire de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe

PIERRE PFLIMLIN, L'EUROPÉEN

Lorsque, au début du mois de juin dernier – désireux de prendre des nouvelles du Président Pierre Pflimlin – je m'étais entretenu au téléphone avec lui et que, de sa chambre à Haute-pierre, il me demandait où en était la réalisation de plusieurs initiatives européennes dont nous avions parlé, j'avais le cœur serré d'entendre cette voix assourdie, cette voix que je connaissais bien, si éloquente, à la fois clarificatrice et passionnée, désireuse d'expliquer et de convaincre.

Et je me souvenais avec émotion du dernier dîner au " Pont des Vosges ", au début du printemps. Deux heures à commenter ensemble l'actualité politique (régionale, nationale, européenne) et à évoquer des souvenirs s'échelonnant sur un demi siècle, sans pour autant oublier les initiatives récentes, auxquelles nous étions associés pour le 50e anniversaire de la " Déclaration Schuman " le 9 mai 2000. C'est ainsi que j'avais pu lui confirmer la publication de la brochure dédiée à Robert Schuman et à la jeunesse dont il avait écrit la préface. Parmi les souvenirs d'il y a un an (en février 99), revenait ce voyage à Bordeaux, où il était allé, bravant les frimas de l'hiver, pour conforter François Bayrou dans son idée de constituer "une liste authentiquement européenne" pour les élections du Parlement européen. Les militants de l'U.D.F. firent une ovation à cet "ancien" de 92 ans qui leur parlait de l'Europe avec tant de compétence et de conviction.

Cette conviction venait de loin, et je fais partie de ces derniers témoins du " Cycle des conférences du FEC " lancé par Frère Médard et les I.C.S. (Intellectuels-Chrétiens-Sociaux) dès l'automne 1948, avec les exposés de Robert Schuman, du Père Chaillot, du Pasteur Roland de Pury, de François Perroux et d'Alexandre Marc, récemment décédé. Or, ce Cycle avait été ouvert par Pierre Pflimlin, ministre de l'Agriculture, dont le titre était " Les conditions économiques d'une Union européenne ", mais avec une péroraison, que le jeune journaliste, que j'étais à l'époque, ne devait pas oublier : "L'Europe ne se sauvera matériellement qu'à la condition de se **refaire une âme**. Est-ce que des valeurs comme la dignité humaine et la liberté animeront encore notre civilisation, imposant des sacrifices, jugulant des égoïsmes, suscitant le désintéressement ? Qui rendra une **âme à l'Europe** ? Personne en Europe et dans le monde ne se pose cette question sans songer à la France !". L'acte historique devait intervenir le 9 mai 1950, car, aux yeux de Pierre Pflimlin, la " Déclaration Schuman " apportait précisément cette réponse concrète et audacieuse aux interrogations de l'après-guerre, en recherche de Paix, par la réconciliation et la solidarité, par la justice et la liberté.

Les progrès de la construction européenne sont identifiables et considérables, ses difficultés et ses échecs ne pouvant être niés par ailleurs. Dans l'une des crises majeures, celle de la C.E.D. (Communauté Européenne de Défense), on n'a pas toujours su les efforts déployés par Pierre Pflimlin pour éviter le pire. Ainsi, lors de la dernière suspension de séance au Parlement français, le 30 août 1954, Pierre Pflimlin devait tenter un ultime compromis auprès de Pierre Mendès-France, chef du Gouvernement. Il échoua, les positions étant visiblement trop éloignées.

Des compromis, Pierre Pflimlin en imagina des dizaines, et il devait en concrétiser, souvent, mais, à ses yeux, compromis n'était pas compromission, ce qui le conduisit à deux démissions retentissantes, l'une comme ministre de l'Agriculture, l'autre comme Ministre d'Etat du Général de Gaulle, après la célèbre conférence de presse sur le volapük en mai 1962.

Plus près de nous, on se souvient aussi qu'en décembre 1985, Pierre Pflimlin, Président du Parlement européen, " refusa " le budget communautaire parce qu'il ne correspondait pas aux besoins, ceux-ci ayant pourtant été préalablement acceptés au niveau politique par les Ministres, sur proposition de la Commission Delors, en particulier dans les domaines nouveaux que représentaient le programme " Erasmus " et les crédits " Recherche et Développement ". La Cour de justice, appelée à trancher, donna tort au Parlement, quant à l'aspect formel, mais sur le fond, l'Assemblée avait eu raison puisque la procédure budgétaire ayant été reprise, les crédits adoptés le furent finalement à la hauteur des chiffres qu'avait défendus le Parlement ! Le Président Pierre Pflimlin avait donc bien fait de "résister", démontrant de surcroît que le Parlement européen avait déjà des pouvoirs réels et que la Communauté européenne ne pouvait en tous cas pas avoir de budget sans la signature du Président du Parlement.

Certains d'entre nous se souvenaient aussi de son superbe discours prononcé en février 1997, à l'occasion de ses 90 ans – à l'initiative de son ami le Sénateur Louis Jung –, dans l'hémicycle du Conseil de l'Europe. Sur le thème : " **L'Europe en devenir** ", Pierre Pflimlin avait touché à l'actualité la plus chaude : les réformes internes de la C.I.G. (Conférence Intergouvernementale) et les problèmes de l'élargissement, deux sujets que l'on va retrouver en décembre 2000 au Sommet européen de Nice. Or, sur l'actuel débat des " coopérations renforcées ", Pierre Pflimlin avait déjà proposé une réflexion en profondeur, en septembre 1962, devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ! " Je pense, déclarait-il, que nous devons chercher la manière de concilier la nécessité de l'élargissement de la Communauté (...) et la nécessité non moins impérieuse de donner à la Communauté la cohésion, le dynamisme et, partant, l'efficacité dont elle a besoin ". Et de poursuivre : " Je crois que nous devrions (...) étudier ce que j'appelle un système différencié. Il comprendrait, en premier lieu, un noyau solide de pays qui, progressivement, constitueraient une véritable communauté, fortement structurée, dotée d'organismes capables de prendre et de mettre en œuvre des décisions communes (...). D'autre part, autour de ce noyau, on pourrait imaginer que s'articule, selon des modalités qui resteraient à définir, un ensemble de pays qui coopéreraient avec le groupe central dans la mesure où leur situation politique et économique le leur permettrait ".

Homme de vision, Pierre Pflimlin fut aussi un homme de caractère, avec quelques colères légendaires, ont dit certains. Ayant été son dernier Directeur de Cabinet, je puis porter témoignage qu'il était aussi d'une extrême délicatesse de cœur. Chrétien authentique, les choses de ce monde ne lui étaient pas pour autant indifférentes. Et puis, cette homme, d'apparence parfois glaciale, adorait rire dans le cercle de ses amis et de ses proches collaborateurs.

En apprenant sa disparition, avec les siens, et avec de nombreux Européens, j'ai partagé tristesse et émotion, si perceptibles aussi, le 30 juin, à la Cathédrale de Strasbourg, auprès de la population alsacienne.

Paul Collowald

Ancien Secrétaire Général des I.C.S.

Ancien Directeur général

de l'Information au Parlement européen

Petit Journal de notre Collecte

Entre le 15 juin et le 15 novembre 2000 (5 mois), nous avons reçu les dons suivants pour notre bulletin « Le MRP vous parle ! »

Francs	Francs
• BOSSY Gilles, Paris 100	• LASSAGNE Germaine, Le Plessis-Tréville (Val de Marne) 100
• BOUR Jacques, Paris 500	• LAURET Jean, Paris, 3 ^e don 120
• BRUN Pierre, Allex (Drôme), 4 ^e don 100	• LÉGER Charles, Versailles (Yvelines), 2 ^e don 200
• BUISSON Suzanne, Vif (Isère), 4 ^e don 400	• LESSUIRE Jean, Vanves (Hauts-de-Seine), 2 ^e don 100
• CHATILLON Jean, Orléans (Loiret) 100	• LOREY-CATRICE Antoinette, Paris 100
• DAILLET Jean-Marie, Paris 100	• MAGNANT Dominique, Sceaux (Hauts-de-Seine) 100
• DIDIER René, Soual (Tarn), 3 ^e don 300	• MAHIAS Pierre, Bordeaux (Gironde) 100
• DOBIGNY Roger, Neuilly-sur-Marne (Seine-Saint-Denis) 300	• MENU Francine, Epernay (Marne), 2 ^e don 1400
• DUBOURG Guillaume, Labarthe-sur-Lèze (Haute-Garonne), 2 ^e don 100	• NICOLAS Marc, Saily (Ardennes), 2 ^e don 200
• DUBREUIL Robert, Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), 5 ^e don 600	• POTUS Louis, Voiron (Isère), 2 ^e don 100
• FÉTROT Aimé, Epernay (Marne), 2 ^e don 100	• SAUVAGE Jean, Angers (Maine-et-Loire), 3 ^e don 1500
• GALISSON René, Villeneuve Saint-Georges (Val de Marne), 4 ^e don 400	
• JEANNEAU Benoît, Paris 250	

En outre, nous avons reçu un don de 200 francs d'un ami qui désire garder l'anonymat

Au total, pour cette période, nous avons reçu 7.570 francs

Merci à tous ! Importants ou modestes, tous les dons prouvent notre solidarité et notre volonté de défendre la mémoire du MRP.

Où en est notre collecte vingt-cinq mois après son ouverture ?

Elle nous a rapporté 192.120 francs, somme dans laquelle les deux dons de l'Union Centriste représentent 100.000 francs.

Pour consolider le financement du bulletin LA COLLECTE DE DONS RESTE OUVERTE

RÉDIGEZ VOTRE CHÈQUE REPRÉSENTANT VOTRE DON à l'ordre de : "AMICALE DU MRP",
REMP LISSEZ CE BULLETIN ET ADRESSEZ LE TOUT
à AMICALE DU MRP 133 BIS RUE DE L'UNIVERSITÉ 75007 PARIS.

- Vos nom et prénom :
- Votre adresse :
- Si vous ne souhaitez pas que votre nom soit cité dans les listes de dons que nous publierons dans le bulletin, cochez cette case

"Le MRP vous parle !" n°87

BULLETIN DE COTISATION ET D'ABONNEMENT 2001

- COTISATION à l'Amicale du MRP et abonnement au bulletin "Le MRP vous parle !" 200 F
- Cotisation seule : 120 F
- Abonnement seul : 100 F

Numéro 87

Rayer les mentions inutiles

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Téléphone : _____

Paiement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de : **Amicale du MRP.**

Prière d'adresser le bulletin et le chèque à : Amicale du MRP 133 bis rue de l'Université 75007 Paris

GABRIELLE JOLY : PARFOIS DAME DE FER MAIS TOUJOURS AU SERVICE DES AUTRES

Gabrielle Joly, qui avait été chargée de la documentation au secrétariat du Groupe MRP de l'Assemblée Nationale depuis sa création en 1946 jusqu'à sa disparition en 1962, est décédée le 10 août 2000 dans sa 95^e année. L'inhumation dans le caveau familial a eu lieu dans l'intimité au cimetière de Villedieu-les-Poêles, dans la Manche. C'est dans cette petite ville, célèbre pour ses fabriques d'objets en cuivre et en aluminium, qu'elle était née en 1906 au foyer d'un notaire.

Une messe à son intention a été célébrée le 16 septembre à Saint-François Xavier, sa paroisse, dans le 7^e arrondissement, à Paris. Une centaine d'anciens s'y sont retrouvés pour prier et honorer sa mémoire autour de sa fille, Marie-Paule, et de ses deux petits-fils, Eudes et Florian. Plusieurs témoignages furent écoutés au milieu de l'office : tous des hommages venus du cœur car Gabrielle Joly était admirée et aussi aimée.

Robuste, résistante à l'effort et à la fatigue, douée d'une grande capacité intellectuelle et d'une lucidité toujours intacte, elle n'avait quitté son appartement de la villa de Saxe pour une maison de retraite, à Malakoff, près du domicile de sa fille, que depuis quelques mois, en raison d'une forte dégradation de sa vue.

Sa vie professionnelle fut marquée profondément par sa nature exigeante. Elle se pliait volontiers aux disciplines du travail bien fait. Elle ne supportait pas l'incompétence, la vanité, l'à-peu-près, le bricolage intellectuel, la paresse, l'inexactitude. Elle était dure avec elle-même et elle paraissait dure, parfois, avec les autres, mais c'était seulement dans des moments difficiles, où la sensibilité risquait d'être inopportune. En réalité, elle avait le don, au plus haut degré, de se mettre au service des autres, mais avec le souci d'être efficace, de réussir plutôt que de plaire. Ceux qui furent ses collègues de travail aux diverses périodes de sa longue carrière pouvaient en témoigner, quel que fût le secteur professionnel où ils la rencontrèrent ; et ces secteurs étaient bien différents puisque Gabrielle Joly fut professeur de mathématiques avant la guerre, conseillère du travail pendant la guerre et responsable du Service Documentation au secrétariat du Groupe MRP de 1946 à 1962, puis au secrétariat du Groupe du Centre Démocratique, avant de prendre en

charge le secrétariat général du Groupe UDF.

La qualité de son travail au secrétariat du Groupe MRP était non seulement reconnue par les députés MRP, qui se considéraient comme privilégiés par rapport à leurs collègues des autres groupes, quand ils avaient besoin d'un renseignement concernant la législation, la réglementation, la fiscalité, la rédaction d'une question à un ministre – ainsi que l'évolution au jour le jour de cette masse immense de textes –, mais elle suscitait une certaine jalousie jusque dans les services administratifs du Palais-Bourbon ; elle ne s'en apercevait même pas, car la modestie était chez elle un état naturel.

A peine eut-elle pris sa retraite, en 1981, à 75 ans, que, décidément rebelle à l'inactivité, elle s'empressa de conserver une occupation quotidienne à l'extérieur de son domicile, comme permanente bénévole dans les bureaux de l'Amicale du MRP. Elle y organisa le secrétariat et équipa celui-ci d'un matériel informatique. Elle avait pour collègue de travail Jean Coville, secrétaire général de l'Amicale, avec qui elle se querellait sans arrêt à propos de tout et de rien, sans pour autant se décourager (lui non plus). Elle était en réalité l'âme de l'Amicale. Qui, parmi nos adhérents, ne se souvient qu'à l'approche de ses 90 ans elle assurait encore l'accueil à l'ouverture de nos assemblées générales et de nos banquets annuels, souvent avec l'aide de sa fille Marie-Paule et de Marie-Thérèse Garde ?

Son engagement politique à l'issue de la guerre – elle a 39 ans –, est dans la droite ligne de sa jeunesse. Elle a déjà un passé : elle a participé pleinement et avec une grande joie – elle en parlait encore souvent avec ses amis dans les dernières décennies de sa longue carrière –, aux activités des Compagnons de Saint-François, notamment aux longs pèlerinages, à pied, organisés par cette association en Europe ; elle est allée ainsi en Italie déjà secouée par le fascisme, en Allemagne guettée par le nazisme, où elle a rencontré des chrétiens qui militaient eux aussi pour l'union des peuples européens. Elle se sentait solidaire de ces catholiques qui, comme Marc Sangnier, se référaient à l'Évangile pour orienter leur vie de citoyen ; et qui, à la Libération, vont se sentir une vocation de pionnier pour faire à la fois une révolution sociale

mettant la République au service du peuple et une révolution dans le magistère de l'Église jointe à une ouverture sur le monde moderne. Ce sentiment là est chez elle assez fort pour la pousser à se reconverter professionnellement ; et elle choisit tout naturellement, les circonstances aidant, de travailler au MRP.

A son poste de documentaliste, elle assurait un service égal pour tous les députés et sénateurs MRP, ce qui ne l'empêchait pas – avec sa culture et son caractère, c'était inévitable –, d'avoir ses préférences secrètes.

Ainsi avait-elle une admiration profonde pour Georges Bidault : l'intelligence, la culture, le talent, le courage, le refus de toute compromission, de toute bassesse, le respect de la parole donnée, l'idéalisme, la délicatesse dans les relations humaines de l'ancien éditorialiste de " l'aube " et ancien président du Conseil National de la Résistance la séduisaient.

En avril 1958, elle soutint la cause de Bidault qui, appelé par Coty à former le Gouvernement, fut aussitôt récusé par le MRP. Elle adhéra ensuite à la Démocratie Chrétienne de France, fondée par Bidault (qui avait été le seul député MRP à voter contre l'investiture de Pierre Pflimlin le 13 mai 1958), sans se soucier de savoir si elle ne créait pas une incompatibilité avec ses fonctions au secrétariat du Groupe ; le problème ne fut d'ailleurs pas posé... Elle resta moralement attachée à lui durant son exil au Brésil puis en Belgique, de 1963 à 1968. Elle lui conserva toute son admiration quand, de retour en France et candidat, lors des élections législatives de 1973, dans le Quartier Latin (où, en 1943 et 1944, il trouvait parfois refuge, la nuit, chez Solange Lamblin, pour échapper à la Gestapo), il fut largement battu dès le premier tour par un certain Jean Tibéri... député sortant comme remplaçant du ministre René Capitant.

Les temps n'étaient plus les mêmes, la République avait changé de numéro, la classe politique avait changé, en grande partie, de nature.

Mais Gabrielle Joly n'oubliait rien. Dans cette nouvelle classe politique, il y avait beaucoup d'hommes qui, après avoir organisé le putsch de mai 58 (Bidault n'était pas des leurs) au nom de l'Algérie française, avaient tourné casaque pour faire carrière et décrocher les honneurs, en allant parfois jusqu'à accepter de jouer les procureurs contre ceux de leurs anciens camarades devenus rebelles pour avoir

voulu tenir parole. Ces gens-là, Gabrielle Joly les avait en horreur.

Pour fêter son 80^e anniversaire, en 1986, plusieurs de ses anciens collègues de travail, parmi lesquels Jacques Flaud, la convièrent à venir déjeuner dans une des salles du restaurant du Sénat.

Ce fut pour tous un moment de grande joie, de grand bonheur. Gabrielle Joly parla beaucoup, car elle avait une réserve

considérable d'anecdotes, on s'en doute.

Son dernier " patron " à l'Assemblée Nationale fut Roger Chinaud, député giscardien du 18^e arrondissement et président du Groupe UDF (de 1978 à 1981).

Leur collaboration avait été bonne. Il lui portait une grande estime ; c'est d'ailleurs lui qui avait demandé pour elle sa nomination dans l'Ordre national du Mérite.

Il n'empêche... " Madame, lui dit-il

un jour, vous êtes parfaite, sauf sur un point : je ne comprends pas que vous ayez pu être membre du MRP. "

Elle n'avait pas cherché à le lui expliquer. Il y a des missions impossibles.

Jacques Parini

*N.B. Marie-Paule Chavanat, sa fille
35 rue Savier 92240 Malakoff*

JEAN GILIBERT : LE NAP, L'INVENTION DU MRP, BUCHENWALD, L'ÉQUIPE " JEUNES " DU MOUVEMENT

Depuis le 19 octobre, Jean Gilibert repose dans le cimetière d'Andilly (Val d'Oise) ; il est décédé le 14 octobre 2000 dans sa 77^e année. Nous avons rappelé son rôle dans la Résistance et dans " l'invention " du MRP dans notre numéro 68 de mars 1996 (pages 6 et 7). Nous en rappelons l'essentiel ci-après.

Dans la Résistance. En 1943, Jean Gilibert, 21 ans, habite Brive, en Corrèze. Il est compagnon d'Edmond Michelet au mouvement Combat et il anime un groupe, très actif, du réseau Noyautage des administrations publiques (NAP). Il court des risques considérables : en 1944, il est arrêté et déporté au camp de Buchenwald, d'où il ne rentrera que le 18 avril 1945.

Inventeur du MRP. Durant l'été 1943, il monte à Paris, appelé par les dirigeants du mouvement Combat, et il commence à vivre dans la clandestinité. Il loge dans un hôtel de la rue Monsieur le Prince, près de Saint-Sulpice, à deux pas de chez Francisque Gay, le fondateur de " l'aube ", éditeur de plusieurs publications chrétiennes. Il va le voir. Dix jours après, il revient et Francisque Gay le met en présence de Georges Bidault, qui a pris la succession de Jean Moulin à la présidence du Conseil National de la Résistance. La trame se tisse peu à peu. Dans les semaines qui suivent, toujours à l'initiative de Francisque Gay, il prend contact avec d'autres compagnons de lutte, notamment avec Robert Lecourt et André Colin. A Paris encore, André Colin lui fait rencontrer un autre jeune militant chrétien : Gilbert Dru, 23 ans, étudiant à la Faculté des Lettres de Lyon, jéciste.

Gilibert et Dru s'entendent bien. Ils ont la même méfiance à l'égard des partis et ils partagent le même rêve : celui d'un mouvement qui, dépassant le champ de la politique, conduirait la France libérée vers un changement de société. Et, comme tous les jeunes gens, Gilibert et Dru sont pressés. Ils entreprennent l'un et l'autre de rédiger des projets de manifeste. Les brouillons succèdent aux brouillons, les remaniements de texte interviennent au fur et à mesure des discussions qu'ils ont avec leurs camarades. Si bien que le texte connu sous le nom de Manifeste de Gilbert Dru est une œuvre collective où la part de Gilibert est très importante.

Ce témoignage, nous le tenons personnellement de Gilibert lui-même, que nous avons interrogé au début de 1996 pour réaliser notre enquête " A la recherche des inventeurs du MRP ". Il correspond au surplus à ce qu'a écrit Albert Gortais, secrétaire général adjoint du MRP, dans une brochure intitulée " Les origines du MRP et sa mission dans la vie publique française " et publiée en janvier 1951 : " Quelques jeunes, qui n'avaient pas été mêlés aux organismes et aux débats d'avant guerre, voulaient d'emblée le plus large regroupement. L'origine véritable du Mouvement se situe à Paris, à la fin d'octobre et au début de novembre 1943, lorsque Gilbert Dru (de Lyon) et Jean Gilibert (de Brive) vinrent trouver Francisque Gay, Georges Bidault et André Colin. "

Equipes " Jeunes " du MRP. C'est Jean Gilibert qui en prend la direction au niveau national dès sa création, en décembre 1945, au Congrès national de Paris. Il en expose la doctrine et le programme devant les congressistes.

En 1946 – il a juste 25 ans, l'âge minimum pour être éligible –, il est candidat MRP aux élections législatives dans la Creuse. Il fait sa campagne avec l'aide de Germaine Touquet (elle vient de nous le rappeler). C'est lui qui pilote la voiture, bien qu'il n'ait pas encore son permis de conduire ! Ça ne se passe pas trop mal ; il finit bien par emboutir un autre véhicule à roue, mais il s'agit seulement d'une brouette...

Jean Gilibert était chevalier de la Légion d'honneur, il avait la croix de guerre et la rosette de la Résistance.

N.B. Madame Michèle Gilibert, 2 rue de Brewery 78100 Saint-Germain-en-Laye.

J.P.

L'intervention de Jean Gilibert, «Responsable national des jeunes du MRP», au Congrès national du MRP tenu à Paris du 13 au 16 décembre 1945

Hier, lorsque nous nous sommes «engagés» dans la Résistance, nous nous sommes dressés contre le faux réalisme de ceux qui prétendaient assurer l'existence matérielle de la France au prix de la démission de sa vocation et de sa raison même d'être et faire un reniement à condition même d'une prétendue révolution.

Refusant de suivre une politique négative des valeurs

essentielles de la conscience française, nous nous étions engagés dans une voie "politique".

Nous avons aujourd'hui à ratifier ce choix, à le prolonger pour l'étape difficile mais glorieuse de la reconstruction. Cela était hier la raison d'être du MRP.

Cela reste plus que jamais sa volonté.

La IV^e République vient de naître sur l'effondrement

de la vieille politique.

La IV^e République, le régime de la liberté qu'elle représente, la démocratie politique qu'elle suppose, si elle veut vivre ne devra pas vieillir.

Il dépend de notre génération qu'elle ne vieillisse pas.

L'occasion est unique aujourd'hui et c'est peut-être bien la dernière, de rompre avec les routines et les funestes habitudes du passé.

Nous avons le devoir impérieux de préparer l'entrée dans la vie publique de la masse des jeunes de notre génération..., le relèvement de la France ne se fera qu'avec l'appui de la génération qui monte.

Aujourd'hui, il faut, même si on est jeune, et surtout quand on est jeune, se compromettre avec son époque et prendre parti avec son temps.

Mais il est des dangers et des écueils dans lesquels nous ne devons en aucun cas tomber.

Des jeunes "trop jeunes" pas formés, et parce que tels, sans mesure, lancés dans l'agitation politique, ne se prépareront qu'à deux choses : ou la passion irraisonnée, ou la médiocrité non moins dommageable.

Nous ne voulons pas être des jeunes partisans, nous avons conscience que ce serait rendre un mauvais service à nous-mêmes, au Mouvement et au pays.

Ces partis politiques, hier, ne pensaient qu'à "utiliser", qu'à "exploiter" les jeunes. Les jeunes du MRP ne seront pas exclusivement des vendeurs de journaux, ni des colporteurs d'affiches, ils ne seront jamais des "troupes de choc".

Chacun selon sa vocation, ses goûts propres, devra prendre en charge son métier de vie, ses besoins, ses aspirations et assumer des responsabilités dans tous les domaines politique, économique et social.

Il est du rôle du MRP de les préparer à assumer ces responsabilités, de les aider et de créer le lien entre tous.

Il faut, aujourd'hui, assurer la formation de la jeunesse et la préparer à la vie.

Ce n'est pas un problème d'encadrement mais de conditions de vie.

Et toute notre tâche sera de travailler avec tous nos élus, avec tout le Mouvement, sur tous les plans, à l'aménagement et à l'amélioration des conditions de vie des jeunes qui, d'elles-mêmes, ainsi rénovées, doivent favoriser leur formation et leur épanouissement.

Au sujet des mouvements de jeunesse, il déclare :

Les mouvements éducatifs de jeunesse, quels qu'ils soient, ont leur rôle à remplir. Ce rôle est nécessaire pour le pays. N'ayons pas des œillères qui nous amèneraient

à ne considérer comme efficace que la seule action dans le domaine politique.

Les mouvements éducatifs qui ont parmi leurs membres des tout jeunes, ont raison de vouloir qu'ils ne se lancent pas "si jeunes" dans la politique ; la formation à la politique même au sens le plus large du mot, à partir du moment même où elle est orientée vers l'action au sein d'un parti est en effet incomplète et partisane...

Il est normal que se soit seulement au sortir de ces mouvements qu'ils débouchent dans la vie sociale et économique ou dans un parti politique.

Nous ne pouvons en demander plus...

C'est pourquoi les jeunes du M.R.P. ne seront ni un mouvement de jeunesse, ni un mouvement éducatif, ni une branche à part du Mouvement.

C'est dans le cadre du M.R.P., de sa doctrine, de son esprit, de ses méthodes, sans aucune coupure, toujours dans l'optique du Mouvement, de ses objectifs, de ses buts, de ses moyens que nous nous regrouperons entre jeunes pour les problèmes qui nous sont propres, pour une action qui, pour être dans la vie adaptée aux besoins, demande évidemment nos efforts plus particuliers, mais qui, pour être spécialisée, n'en sera pas moins à aucun moment, exclusive.

Et il termine en appelant les jeunes du pays à faire fi de la situation " bien assise " que prennent les gens raisonnables : et à notre génération nous allons lui crier : «Camarade, viens avec nous aux jeunes du M.R.P. Nous ne te promettons rien d'autre que de tenter la grande aventure sociale et politique, l'aventure dans ce qu'elle a de plus noble et de plus beau, l'aventure du désintéressement au service d'une grande cause...»

Et alors, tous ensemble, nous contribuerons à écrire les détails, non pas les plus connus, mais non pas les moins grands, ni les moins admirables parce que les plus nécessaires, de la plus belle des histoires : celle du M.R.P., dans la plus grande France. "

(Extrait d'une brochure diffusée par le secrétariat général du MRP)



Nous avons appris avec peine le décès de nos amis

- Henri Avinen - Bordeaux
- Marcel Drouant - Paris
- Germaine Dubreuil - Levallois Perret (92)
- Jean Gilibert - Saint-Germain-en-Laye (78)
- Gabrielle Joly - Paris
- Antoine Lawrence - Strasbourg (qui fut collaborateur de

Georges Lebrun-Kéris au Secrétariat général du MRP, membre de l'Académie des sciences d'outre-mer et membre du Conseil Economique et Social.

- Jean Vinauger - Maisons-Alfort (94)
- Madame Bernard Beck, née Geneviève Dalleux (Granville)
- Madame Blin, épouse de Maurice Blin, sénateur des Ardennes.

HISTOIRE SECRÈTE DES PARLEMENTAIRES MRP

Quatrième trimestre 1950

Pour les historiens de la Quatrième République, le quatrième trimestre de l'année 1950 serait passionnant s'ils avaient pu l'étudier, en dehors des clichés journalistiques increvables, avec ceux qui, dans la classe politique, l'animèrent ou simplement le vécurent. Que de démonstrations, parmi les parlementaires de toutes les sensibilités, de la clairvoyance ou du manque de discernement, de l'esprit inventif ou de la force des idées reçues, de l'influence des pesanteurs sociologiques – bien plus grande que celle des idées nouvelles –, dans les élections, du courage ou de la faiblesse, de la tentation presque quotidienne de passer le temps dans les petites querelles – dont on connaît toutes les ficelles –, ou de la volonté de régler les grands problèmes au risque d'être mal compris et mis à l'écart !

Et même quels contrastes – ce fut le cas aussi pour le Groupe MRP –, entre les sentiments intimes des députés et leurs votes dans les grands scrutins politiques !

Mais lisez plutôt, amis de notre bulletin, cette tranche à vif de la vie parlementaire du quatrième trimestre 1950 ! Vous ne la trouverez nulle part ailleurs.

Jacques Parini

Professeurs d'histoire

... Ecrivains

Directeurs de thèses

Journalistes

Etudiants

Animateurs d'émissions

Historiens...

historiques dans les médias

*si notre **Histoire Secrète des Parlementaires MRP** vous intéresse, nous pouvons vous envoyer les bulletins «Le MRP vous parle !» qui vous manquent, à partir du numéro 65, où nous avons commencé la publication de ces documents inédits.*

Il suffit de nous les demander

à Amicale du MRP - 133 bis rue de l'Université 75007 Paris

Participation aux frais d'envoi :

100 francs, par chèque à l'ordre de : Amicale du MRP.

CALENDRIER du 4^e trimestre 1950

• **5 octobre** : René Pleven, président du Conseil, réunit pour la deuxième fois à sa table (la première fois c'était le 7 septembre), les représentants des groupes de la majorité : de Menthon (MRP), Lussy et Guyon (SFIO), Delcos (radical), Pierre Chevallier (UDSR), Viard (UDI), Temple (Indépendant), Senghor (IOM) et Laniel (PRL), à titre d'observateur.

Sujets : la révision constitutionnelle et la réforme électorale

• **7 octobre** : le commandement français en Indochine diffuse un communiqué optimiste (voir plus loin la situation en Indochine en octobre 1950).

• **8 octobre** : effectuant leur repli depuis Cao-Bang, plusieurs bataillons français sont submergés par le Viet-Minh près de Dong-Khé. Sur les 3500 hommes ainsi surpris dans leur retraite, un quart seulement réussit à se dégager.

• **Du 10 au 13 octobre** : à Washington, Petsche et Moch rencontrent Acheson, Marshall et Snyder et leur demandent une accélération des livraisons de matériel militaire à la France.

• **15 octobre** : en Corée, Mac Arthur déclenche une puissante offensive contre l'armée coréenne du Nord.

• **18 octobre** : Jean Letourneau et le général Alphonse Juin, chef d'état-major des armées, arrivent à Saïgon.

A la réunion du Groupe MRP, André Denis et François Reille-Soult expriment leurs doutes sur le succès de la politique du Gouvernement en Indochine.

• **20 octobre** : Bao Daï, qui vivait en France, rejoint enfin Dalat, sa capitale, où il reçoit d'abord M. Heath, ministre américain chargé des affaires indochinoises. Il y retrouve M. Tran Van Huu, président du Conseil du gouvernement vietnamien, qui, le 18, a déploré " l'attitude impossible " de la France à la Conférence franco-vietnamienne de Pau.

Le Groupe MRP ouvre un débat sur le réarmement allemand : le choix doit être fait entre la reconstitution d'une armée allemande – c'est la volonté des Etats-Unis, acceptée par la Grande-Bretagne –, et l'organisation d'unités allemandes au sein d'une armée européenne.

• **24 octobre** : le Gouvernement français rend public son plan, élaboré par Robert Schuman : une armée européenne commune placée sous la direction d'un ministre européen de la Défense responsable devant des organismes politiques européens ; intégration des unités allemandes dans cette armée à l'échelon le plus bas possible ; adoption liée à l'application de la Communauté du charbon et de l'acier.

• **Du 20 au 26 octobre** : le Groupe MRP consacre cinq réunions au problème du réarmement allemand. Il se prononce à l'unanimité pour le cadre européen proposé par le Gouvernement.

• **2 novembre** : des troupes chinoises, entrées en Corée, affrontent les troupes américaines.

• **3 novembre** : à Moscou, M. Gromyko remet à M. Chataigneau, ambassadeur de France, une note où l'URSS propose qu'une conférence à Quatre (URSS, Etats-Unis, Grande-Bretagne, France) tente de régler les problèmes de la remilitarisation et de l'unification de l'Allemagne. L'objectif est une neutralisation de l'Allemagne.

Les ambassadeurs américain et britannique sont reçus peu après par M. Gromyko.

• **5 et 6 novembre** : session du Conseil général de la Seine, où la Troisième Force, prise entre un PC et un RPF puissants, n'a pas la majorité. Il y a deux candidats qui peuvent être élus : Jouy, RPF, et le militant MRP Degornet.

Celui-ci est finalement élu par 84 voix contre 58 à Jouy ; les conseillers communistes ont voté pour lui. Gêne chez certains élus MRP ; joie chez les militants, qui sont farouchement hostiles aux " gros bras " gaullistes.

• **8 novembre** : Adenauer déclare qu'il voit dans le plan français pour l'Allemagne une " contribution considérable à l'intégration de l'Europe. " A la fin du mois, pour tenir compte de l'opposition des sociaux-démocrates, il donne sa préférence à la solution atlantique.

• **11 novembre** : Maurice Thorez est malade. Un avion soviétique atterrit à Orly et embarque le dirigeant communiste – arrivé sur une civière – pour Moscou.

• **15 novembre** : en séance publique à l'Assemblée Nationale, au cours d'un débat sur les recommandations du Conseil de l'Europe, Georges Bidault prononce un grand discours, très remarqué, contre les nationalismes, le nationalisme anglais en particulier.

• **Du 21 au 23 novembre** : le Groupe MRP consacre cinq réunions à l'Indochine, avec la participation de Letourneau. A la réunion du 22 novembre, Paul Coustou, qui revient des Etats-Unis, déclare qu'il n'est nullement rassuré par ce que dit Letourneau, qu'il se demande si, vraiment, d'autres politiques ne sont pas possibles, qu'il ne comprend pas pourquoi le Gouvernement combat l'idée de saisir l'ONU du problème indochinois. Il est appuyé par André Denis, qui conclut son propos par cette question : " Veut-on continuer à chercher une victoire impossible ou chercher la paix ? "

• **24 novembre** : à l'Assemblée Nationale, Eugène Delahoutre expose son rapport d'ensemble sur l'affaire des généraux. Il occupe la tribune durant six heures.

• **25 novembre** : offensive des troupes chinoises en Corée. Les troupes alliées se replient vers le Sud.

• **28 novembre** : suite du débat sur l'affaire des généraux au Palais-Bourbon. Une motion communiste visant à renvoyer Jules Moch, ministre de la Défense nationale, devant la Haute-Cour de Justice recueille une majorité sans être adoptée, la majorité absolue n'étant pas atteinte. Jules Moch donne sa démission et René Pleven offre celle du Gouvernement au président de la République, qui la refuse. Le président du Conseil, gardant le même gouvernement, décide de faire ouvrir un débat de politique générale et de poser la question de confiance (de demander ainsi en quelque sorte une seconde investiture).

• **29 novembre** : à la réunion du Groupe MRP, violentes attaques contre le Gouvernement, notamment contre Jean Letourneau et contre Maurice Schumann, à propos de la politique en Indochine et de l'affaire Jules Moch.

• **1er décembre** : l'Assemblée Nationale renouvelle sa confiance au Gouvernement Pleven : sur 145 membres, le Groupe MRP lui apporte 132 voix.

• **2 décembre** : à la Commission des Territoires d'outre-mer, au Palais-Bourbon, Joseph Dumas, rapporteur des textes relatifs au code du travail outre-mer, fait voter l'interdiction du travail forcé ou obligatoire.

• **3 décembre** : à l'élection cantonale partielle de La Tour du Pin (Isère), Jean Terpend est élu, de justesse, au second tour devant le candidat communiste, malgré le maintien d'une candidature radicale négociée avec la SFIO. Le Groupe MRP y voit la démonstration que l'argument des partisans du scrutin à deux tours, à savoir qu'il facilite l'union de la majorité au second tour, n'est qu'un prétexte.

• **Trois premières semaines de décembre en Indochine :** le Viet-Minh exerce une pression continue sur la ligne Haïphong-Hanoï ; il harcèle le périmètre défensif du delta ; il procède à plusieurs attaques sur le tronçon de la RC4 entre Dinh-Lap, Tien-Yuen et Monçay. Les forces franco-vietnamiennes sont en état d'alerte. L'aviation française multiplie ses sorties.

• **Du 18 décembre à la fin du mois :** le Viet-Minh arrive en force à 30 km d'hanoï et ses avant-gardes pénètrent dans la banlieue de la ville. Les troupes françaises évacuent successivement les postes de Dinh-Lap (18 décembre), de Cho-Son, de Binh-Lieu. Les charbonnages de Hongay sont menacés. Nombreux attentats à la grenade à Saigon et à Cholon. Dès le début du mois de décembre, le commandement a ordonné le rapatriement des femmes et des enfants français qui résident au Tonkin (de 6 à 7000 personnes). Le 19 décembre, le paquebot Pasteur quitte Marseille avec 2000 soldats à bord ; il doit en embarquer 2500 autres à Mers-El-Kébir.

• **15 décembre :** Jean Letourneau repart pour Saigon, accompagné du général De Lattre de Tassigny, qui remplace à la fois Léon Pignon, Haut-Commissaire de France en Indochine, et le général Carpentier, commandant supérieur des troupes.

• **20 décembre :** au Palais-Bourbon, long débat sans conclusion sur la réforme électorale.

• **24 décembre :** signature à Saigon de nouveaux accords entre la France, le Vietnam, le Laos et le Cambodge : l'armée du Vietnam est placée sous l'autorité directe et exclusive de l'Empereur Bao-Daï. Le régime transitoire, établi en décembre 1949, un an auparavant, est terminé.

• **31 décembre :** l'Assemblée Nationale adopte le budget de réarmement à l'issue d'un long débat, clôturé par le vote de quatre questions de confiance au Gouvernement Pleven ; sur 145 députés MRP, 132 votent les impôts nouveaux, 140 votent l'ensemble.

MARDI 17 OCTOBRE à 14 h 30
79^e réunion de l'année 1950
L'affaire Naegelen

René Pleven, président du Conseil, et Henri Queuille, son ministre de l'Intérieur, veulent prolonger la mission que le Gouvernement de Robert Schuman, où Jules Moch était ministre de l'Intérieur, a confiée à Marcel-Edmond Naegelen en le nommant Gouverneur Général de l'Algérie sans qu'il démissionne de son mandat de député socialiste du Bas-Rhin.

Cette idée se heurte à un obstacle juridique : une loi de 1928, abolie par Pétain mais rétablie au début de 1950, limite à six mois la durée d'une telle mission. Pour le surmonter, Pleven sollicite une dérogation par la voie d'un projet de loi.

Pas d'accord ! explique **Jacques Fonlupt-Espéraber** (Haut-Rhin), d'autant plus que la politique de Naegelen en Algérie est la plus mauvaise qu'on puisse imaginer.

Certes, il y a un problème juridique, déclare **Roger Devémy** (Saône-et-Loire), mais nous ne pouvons pas oublier que Naegelen a été nommé à ce poste par Robert Schuman.

Réplique de **Jacques Fonlupt-Espéraber** : Naegelen a triché toutes les élections en Algérie, ce qui n'a pas empêché l'Assemblée algérienne, élue sous son contrôle, de lui être hostile. En réalité, Naegelen veut conserver son titre de Gouverneur Général pour trouver une bonne circonscription électorale dans le Midi.

Faut-il changer un borgne pour avoir un aveugle ? demande **Mohamed Bentaieb** (Alger). Mieux vaudrait nommer un MRP à ce poste.

Selon **Jacques Augarde** (Constantine), Naegelen a agi comme il l'a fait à la demande des députés de l'Algérie. Il serait malhabile et anti-politique de suivre Fonlupt. La Fédération MRP de Constantine demande le maintien de Naegelen ; notre ami Ben Aly Chérif aussi. Naegelen a rendu le calme à l'Algérie. Son départ serait une marque de faiblesse.

Sur la question du droit, Fonlupt a raison, dit **Alfred Coste-Floret** (Haute-Garonne), mais nos amis d'Algérie nous indiquent le bon chemin.

Raimond Roques (Haute-Garonne) déplore que Naegelen ne démissionne pas de son mandat de député.

Mis aux voix, le projet gouvernemental de prorogation de la mission de Naegelen est approuvé par le Groupe MRP par 18 voix contre 11 et 5 abstentions.

MERCREDI 18 OCTOBRE à 17 heures
80^e réunion
André Denis demande une autre politique en Indochine.

Les évènements en octobre

• *Du 1er au 3 octobre : sous la pression du Viet-Minh dans le Haut-Tonkin, les troupes françaises abandonnent les postes de Pak-Ha et de Hoang-Su-Phi.*

• *3 octobre : elles commencent à évacuer la forteresse de Cao-Bang en cheminant sur la RC4, bien que cette voie soit contrôlée par le Viet-Minh ; elles n'ont pas d'autre choix, faute de disposer d'avions de transport.*

• *4 octobre : la garnison de Thái se porte vers le Nord à la rencontre de la garnison de Cao-Bang.*

• *6 octobre : les deux garnisons font leur jonction.*

• *7 octobre : le commandement français en Indochine diffuse un communiqué optimiste.*

• *8 octobre : près de Dong-Khé, les troupes françaises, qui continuent leur repli, sont submergées par le Viet-Minh : sur les 3500 soldats français, moins du quart réussit à se dégager.*

• *10 octobre : arrivée à Saigon du chef de la mission américaine, le général F. Brink ; retour à Dalat du président du Conseil vietnamien, M. Tran Van Huu ; à Washington, Maurice Petsche, ministre des Finances, et Jules Moch, ministre de la Défense nationale, réclament une accélération des livraisons de matériel militaire américain.*

• *Du 11 au 15 octobre : les plus hautes personnalités américaines, Truman, Acheson, le général Marshall, le général Mac Arthur, précisent, à l'occasion d'une série d'entretiens et dans diverses déclarations, la position des Etats-Unis : oui à une aide accrue en matériel ; non à l'engagement de troupes américaines ; non à une intervention des Nations Unies, du moins pour le moment, car " l'Indochine n'est pas la Corée " ; oui à une révision des Accords franco-vietnamiens en vue d'assurer une plus grande indépendance des trois Etats associés ; oui à une armée autonome du Vietnam.*

Ce sont exactement les revendications présentées par la délégation vietnamienne à la Conférence de Pau, où des incidents éclatent, lors des discussions, le 14. M. Albert Sarraut, chef de la délégation française, fait des répliques assez sèches.

• *18 octobre : Jean Letourneau, ministre des Etats associés, et le général Juin arrivent en Indochine. M. Tran Van Huu déplore " l'attitude impossible " de la France à la Conférence de Pau.*

• *20 octobre : Bao Daï rejoint Dalat. Il y recevra le ministre américain chargé des affaires indochinoises, M. D. Heath, qui se montre favorable aux revendications vietnamiennes.*

• *23 octobre : dans une déclaration au New York Times, M. Tran Van Huu demande la conclusion de nouveaux accords*

avec la France sur une base d'égalité totale entre les deux pays.

• 24 octobre : à Hanoï, Hué et Saïgon, où l'on fête le cinquième anniversaire de la Charte des Nations Unies, le drapeau français n'est pas dressé sur les bâtiments publics.

• 27 octobre : le général Juin rentre à Paris ; il est reçu le 28 par Pleven.

• 28 octobre : le porte-avions français Dixmude débarque quarante chasseurs Hellcat dans le port de Saïgon. Juin fait savoir qu'il reste optimiste.

• A la réunion du Groupe MRP, le 18 octobre

Pierre Schneider, ministre de la Santé publique et de la Population, a préparé un rapport d'information en l'absence de Jean Letourneau, qui se trouve en Indochine.

L'objectif du gouvernement français est de pacifier le Vietnam avec l'aide d'une armée vietnamienne et d'y installer solidement un gouvernement vietnamien. Cette politique, approuvée par tous les gouvernements depuis 1947, a été poursuivie sans relâche.

Du point de vue militaire, cette politique a été prudente : pas de bombardements de villes... Les moyens employés ont été néanmoins puissants.

Cependant, on s'était rendu compte depuis quelques mois que certains postes isolés dans des régions montagneuses étaient trop coûteux. Leur abandon fut décidé. Mais c'est à ce moment-là que l'armée nationaliste chinoise reflua vers le Tonkin. On différa donc l'évacuation de ces postes et leur mission fut accomplie : l'armée nationaliste a été désarmée par nos soins et l'armée communiste chinoise n'a pas franchi la frontière.

L'évacuation fut fixée ensuite pour septembre. Elle était impossible par la voie aérienne, en raison de terrains trop exigus, qui ne permettaient l'atterrissage que d'un seul avion à la fois. La colonne Lepage, dirigée vers le Nord pour porter secours à la garnison de Cao-Bang, qui se repliait vers le Sud, arriva au rendez-vous avec trois jours de retard, en raison des attaques du Viet-Minh... Et ce fut la bataille de Dong-Khé. Nos pertes sont de deux bataillons de la Légion Etrangère et de la moitié des Thabors marocains engagés. Des Thabors et des légionnaires ont été aperçus dans les rangs du Viet-Minh ; on ne sait pas encore s'il s'agit de déserteurs ou de soldats du Viet-Minh déguisés.

C'est là, pour la France, un revers militaire grave. Il prouve un renforcement du Viet-Minh avec l'aide de la Chine communiste. Il importe donc désormais que nous ne dispersions pas nos forces ; c'est pourquoi l'on assiste aujourd'hui à des regroupements qui nécessitent des replis. A terme, le nouveau dispositif français permettra de reprendre l'offensive.

Depuis un an, le gouvernement français s'emploie à convaincre les Etats-Unis que la situation est grave et l'aide américaine est enfin venue.

En conclusion, je crois que nous devons garder notre sang-froid et ne pas faire de ce problème une affaire politique. Nous tenons à garder nos engagements envers l'Indochine. Certes, si nos partenaires reniaient les leurs, nous aviserions.

Henri Lacaze (Tarn-et-Garonne). – J'apprends par la presse l'arrestation du préfet viet-minh de Saïgon ! Existe-t-il un préfet du Viet-Minh à Saïgon ?

André Denis (Dordogne). – Dites-nous, Pierre Schneider, par quels moyens le gouvernement espère-t-il sortir de cette affaire ?

On a refusé l'arbitrage de l'ONU ou d'un Etat neutre, sous prétexte qu'il s'agissait d'une affaire intérieure à l'Union Française.

Aujourd'hui, ne voit-on pas qu'il y a à changer non seulement la politique militaire mais la politique tout court en Indochine ? Si l'on est décidé à faire la politique de la recon-

quête, il faut voir si la politique menée à l'égard du partenaire (vietnamien) est encore valable.

Envisage-t-on l'envoi d'hommes du contingent en Indochine ? A-t-on déterminé l'effort dont nous sommes capables ? Comment conçoit-on l'aide étrangère ? Renonce-t-on toujours à l'intervention militaire de l'ONU, pour laisser le peuple vietnamien se prononcer librement ? Est-on sûr qu'une aide extérieure, en dehors de l'ONU, ne ferait pas naître un conflit mondial ?

François Reille-Soult (Tarn). – Sommes-nous capables de tenir le delta, la partie la plus riche du Tonkin ? Une fois rassemblées dans le delta tonkinois, les troupes françaises ne seront-elles pas privées de l'initiative des opérations ? Si le problème est de taille internationale, allons-nous chercher à le résoudre seuls, avec le risque d'être acculés à la mer et de perdre l'Indochine au profit des communistes ?

Robert Schuman, ministre des Affaires Etrangères. – Il est impossible de répondre à ces questions avant une quinzaine de jours.

Pierre Schneider répond aux questions posées depuis l'ouverture du débat.

• Le préfet du Viet-Minh à Saïgon était évidemment un clandestin. Une embuscade a permis son arrestation.

• La politique qui consiste à tenir le delta a déjà réussi. Elle permet de nourrir la population. Elle est la moins coûteuse.

• En Extrême-Orient, il n'y a de ralliement que dans des régions contrôlées par une armée organisée.

Des questions restent posées, certes :

• Faut-il encore jouer la carte Bao-Daï ?

• Faut-il demander l'intervention étrangère et celle de l'ONU ?

Rien n'est fait ou ne sera fait qui puisse provoquer la Chine. Aucune complication internationale ne sera provoquée par la France. Mais si la Chine ou l'URSS intervenait, le problème serait transformé.

• Il ne peut être question d'abandonner l'Indochine. Les troupes seront renforcées afin qu'elles puissent tenir les deltas.

• Le gouvernement cherchera la fin de la guerre au besoin par le moyen de négociations si celles-ci peuvent être efficaces.

• Le débat de demain (en séance publique à l'Assemblée) portera sur le passé. Quand nos enquêteurs seront revenus, un nouveau débat permettra à l'Assemblée de se prononcer sur l'avenir.

Le Groupe discute de l'ordre du jour qui devra clore le débat public et la séance est levée.

Il prend connaissance du texte élaboré par les chefs de la majorité et qui fait confiance au Gouvernement Pleven lors de sa 81e réunion, le jeudi 19 octobre à 20h30.

Cet ordre du jour est adopté par l'Assemblée le 20 octobre à une heure du matin par 349 voix contre 218.

DU 20 AU 26 OCTOBRE de la 82^e à la 86^e réunion

**Pour assurer la défense de l'Europe libre,
il faut réarmer l'Allemagne de l'Ouest
mais le faire dans le cadre européen.**

Le débat est ouvert, le 20 octobre à 14 heures, par un rapport d'information de **Marc Schérer**, député de la Haute-Marne et animateur de l'atelier MRP des Affaires étrangères.

Le problème n'est pas nouveau : depuis plusieurs mois, l'accroissement des forces de la police allemande a été décidé et il est en cours ; aujourd'hui, ces forces comptent 60.000 hommes.

Il est venu au premier rang de l'actualité, en raison de la guerre de Corée ; on tente désormais d'établir un barrage contre l'impérialisme soviétique envahissant.

En outre, en dépit des dénégations de l'époque (1949), le réarmement allemand était bel et bien impliqué par le Pacte Atlantique.

Ce problème vient d'être le thème des conversations de Washington, qui n'ont été que suspendues. La France s'y est trouvée de plus en plus isolée face aux Etats-Unis et aux autres signataires du pacte ; Robert Schuman, notre ministre des Affaires étrangères, leur a cependant opposé une résistance obstinée. Pour les raisons suivantes :

- dans l'opinion publique, il y a une répugnance instinctive à tout projet de réarmement de l'Allemagne ;
- politiquement et techniquement, certaines considérations pèsent lourd :

- la priorité doit être donnée aux victimes du nazisme ;
- le réarmement des deux Allemagnes ne crée-t-il pas un danger sérieux de guerre, chacune des deux zones cherchant à réaliser l'unité allemande à son profit ;
- le réarmement allemand donne aux communistes un argument de propagande de premier ordre.

En revanche, quand on considère l'ensemble du dossier, il faut reconnaître que le soldat allemand est un bon combattant et qu'il serait singulier de ne pas faire appel à lui en cas d'invasion russe, les soldats français allant se battre sur l'Elbe alors que les Allemands, leurs anciens ennemis, resteraient tranquillement dans leurs foyers.

Il faut savoir au surplus qu'une large partie de l'opinion allemande ne souhaite pas ce réarmement, répugnant naturellement à risquer d'avoir un jour à lutter contre les Allemands de l'Est.

Il importe aussi de connaître l'état d'esprit des cadres de l'ancienne armée allemande : morgue, dédain, résolution de n'accepter le réarmement que s'il est fait sans conditions.

Quant aux chefs politiques allemands, ils n'ont pas encore fait l'option, en dehors d'Adenauer.

Cependant, les socialistes allemands sont prêts à discuter du réarmement, qu'il faudrait, à leur avis, payer par l'octroi de la souveraineté entière de la République allemande et de l'égalité des droits avec les autres partenaires de l'Ouest.

Reste à voir combien il serait absurde d'ouvrir la perspective d'une alliance avec l'Allemagne alors que le traité de paix n'est pas encore signé avec elle.

Une hypothèse pèse sur la France : son habitude "normale" de concevoir les problèmes européens comme l'opposition France-Allemagne. Il faut sortir de cette ornière. En effet, la vraie question n'est pas tellement de savoir si nous devons réarmer l'Allemagne, mais si le Pacte Atlantique implique la mise en commun de toutes les forces encore libres face à la menace, partout où elle existe. Il n'y a pas un problème de réarmement allemand, mais celui de l'organisation de la défense du secteur européen ; l'Allemagne n'est qu'un "canton" de ce secteur. A-t-il, ce secteur, une importance stratégique ? Evidemment, oui !

On retrouve ici les idées de Georges Bidault : le Haut-Conseil Atlantique et le Haut-Commissariat européen à la Défense.

Certains pensent que cette organisation européenne de la défense ne peut attendre l'organisation politique et économique de l'Europe...

Toutefois, il reste que le réarmement allemand doit être vu dans un cadre européen, le plus large possible, bien entendu.

Pour l'immédiat, on peut envisager de limiter les unités allemandes au régiment, par exemple. En tout cas ce réarmement doit aller avec la mise en commun du charbon et de l'acier ; c'est là un point essentiel.

Il faut mettre l'Allemagne à sa place, dans le concert européen.

La suite de la réunion est consacrée à l'examen du projet de loi portant à dix-huit mois la durée du service militaire et à "l'affaire" Francisque Gay (la publication par "l'Humanité" de sa lettre personnelle à Maurice Thorez).

Le problème revient devant le Groupe à 18 heures à propos de l'opportunité de deux débats séparés à l'Assemblée l'un sur les dix-huit mois, l'autre sur le réarmement allemand (83^e réunion).

La réunion est marquée par une brève intervention de **Pierre-Henri Teitgen** : " On peut être théoriquement : 1° contre le réarmement allemand ; 2° pour le réarmement allemand ; 3° pour le réarmement européen. On ne peut être pour la première thèse car c'est trop tard ; les Etats-Unis ont déjà entrepris le réarmement de l'Allemagne. On ne peut être pour la deuxième, car c'est l'Europe allemande et la guerre. Je pense qu'il faut jouer, jusqu'à l'existence du MRP, la troisième solution. Je suis donc favorable à deux débats séparés. "

Francine Lefebvre (Seine) approuve Teitgen : une motion claire du Parlement en faveur d'un cadre européen pour la défense donneraient plus de force au Gouvernement dans les négociations avec nos partenaires.

Toujours dans l'attente de la déclaration du Gouvernement, prévue pour le mardi 24 octobre après-midi, le Groupe MRP rouvre la discussion ce même jour à 14 heures (84^e réunion).

Il entend un exposé de Maurice Schumann, qui revient de New York, où il a participé aux débats de l'ONU.

Certes, le réarmement de certaines unités allemandes doit être soumis à l'application préalable du pool charbon-acier. Mais le fond du problème est ailleurs : considère-t-on la guerre comme fatale ou non ?

Si c'est oui, il ne faut négliger aucune des possibilités militaires de l'Europe.

Si c'est non, c'est-à-dire si l'on croit à l'efficacité de la sécurité collective, il faut être prudent.

A la suite de conversations privées que j'ai eues aux Etats-Unis, j'estime que l'URSS craint plus que tout un conflit généralisé. En conséquence, selon moi, la négociation devient possible. Or quel peut-être l'objet de la négociation sinon l'Allemagne ?

Cependant, le réarmement de l'Allemagne supprime le champ de la négociation et accroît les dangers de guerre car une armée allemande signifie la reconquête des frontières allemandes de l'Est.

C'est pourquoi il est essentiel de tenir sur l'armée européenne.

Il faut donc orienter le débat parlementaire de façon :

- d'une part à laisser une marge de négociation au Gouvernement ;
- d'autre part à marquer les limites hors desquelles le Gouvernement ne pourra pas sortir.

Certains craignent le risque d'une entente directe entre les Etats-Unis et l'Allemagne. Je pense que ce danger ne doit pas être exagéré. La politique du Parti Démocrate américain est proche de celle du MRP : lutter contre le communisme grâce à la justice sociale.

La politique proposée il y a encore trois semaines par les dirigeants américains était inacceptable, mais nous ne devons pas nous cantonner dans une position négative ; nous devons expliquer la solution européenne.

Le Groupe consacre la suite de cette réunion au dossier des " déportés du travail ", sur un rapport de **Roger Devémy** (Saône-et-Loire).

Ce mardi 24 octobre à 20 heures 30, seconde réunion du Groupe, consacrée à la déclaration que vient de faire à la

tribune M. René Pleven, président du Conseil.

Marc Schérer (Haute-Marne), qui doit intervenir en séance publique. – Notre assemblée, unanime, refuse le réarmement de l'Allemagne. Elle demande une organisation européenne de la défense. Si les ministres de la Défense font confiance au Conseil de l'Europe pour arrêter les modalités d'application de la défense commune, cette question devra être inscrite à Strasbourg dès le 17 novembre. Le Gouvernement pose comme condition la signature préalable du traité sur le pool charbon-acier. Quelles difficultés laisse prévoir cette clause rassurante ?

Pierre-Henri Teitgen (Ille-et-Vilaine), qui, lui aussi, doit intervenir en séance publique. – La participation allemande à la défense européenne est indispensable ; pour faire face sur la ligne de l'Elbe, il faut en effet un grand nombre de divisions et l'appoint allemand est nécessaire. Mais il faut éviter une nouvelle armée allemande qui permettrait à l'Allemagne d'avoir une politique extérieure plus autonome que la France, qui est liée par des traités avec ses voisins. Il faut éviter, de même, de nouvelles armées nationales en Europe, juxtaposées ; du point de vue militaire proprement dit, c'est en effet le système le moins efficace. Du point de vue économique et social, on trouve la même nécessité de coordonner les efforts. Un emprunt " Défense " international serait peut-être efficace. Quel que soit notre point de vue, donc, la solution apparaît : l'Europe. D'autant plus que la renaissance économique de l'Allemagne a besoin de l'Europe.

Alfred Coste-Floret (Haute-Garonne), troisième orateur du Groupe pour le débat en séance. – L'impérialisme de l'URSS nous oblige aujourd'hui à faire le réarmement allemand. Sans forces allemandes, la défense de la France s'établirait sur le Rhin et non sur l'Elbe. Et l'unité allemande ne se ferait-elle pas au profit de l'Allemagne de l'Est ?

Pour éviter le refus de la Grande-Bretagne, ne pourrait-on pas proposer, au lieu d'un ministre européen de la Défense, un Haut-Commissaire soumis au contrôle du Comité des ministres ?

Jean Cayeux (Seine). – On nous dit : signature du pool charbon-acier d'abord. Bien, mais il y a une marge entre la signature et l'application. Il y a là un péril politique : quelle sera l'attitude de la Grande-Bretagne, quelle sera celle des socialistes français ?

Robert Bichet (Seine-et-Oise). – La solution, c'est l'Europe. Mais la faiblesse de la position française c'est de parler de la solution européenne alors qu'il n'existe pas d'Europe. En outre, peut-on concevoir une armée européenne sans la Grande-Bretagne ?

André Denis (Dordogne). – Quelles seront les conséquences économiques et sociales du réarmement européen ? La solution européenne me paraît la moins dangereuse. Il faudra donc faire l'Europe sans la Grande-Bretagne au besoin... Je pense que les unités allemandes devraient être limitées à l'infanterie.

Georges Bidault (Loire). – Nous aurons de grandes difficultés à faire accepter notre thèse par les Etats-Unis dans la mesure où elle leur apparaîtrait comme une mesure dilatoire. Sachons donc que nous ne sommes pas forcément devant le dernier effort et la dernière crise de conscience.

Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères. – Oui, nous attendrons la signature du Pool charbon-acier avant de nous engager. Nous négocierons ensuite un pacte militaire. C'est la suite logique de notre politique européenne. L'Europe se fait par étapes. Elle ne peut se faire autrement aujourd'hui.

L'armée européenne aura une même instruction, un même recrutement, un même encadrement. Pour l'armement et l'équipement, les plans seront établis pour l'en-

semble des adhérents, sans gêner les efforts individuels en cours. L'armée européenne sera dénationalisée.

Il faut savoir que les Etats-Unis peuvent aller jusqu'à faire le réarmement allemand sans nous, c'est-à-dire sans notre contrôle.

L'Allemagne de l'Ouest a opté librement pour l'Europe.

Les Américains pensent à des divisions allemandes avec services annexes. Nous, Français, proposons des unités inférieures à la division.

Si la Grande-Bretagne refuse son accord, l'Europe ne sera pas ce que nous souhaitons, mais nous la ferons.

Si les Etats-Unis repoussent notre thèse, nous en délibérerons de nouveau. Mais nos propositions sont acceptables et la faveur avec laquelle le projet de Pool est accueilli par l'opinion américaine comptera. En tout cas, nous ferons savoir au gouvernement des Etats-Unis que c'est le maximum que nous puissions obtenir du Parlement français.

Je suis partisan de la conciliation mais il y a des points au-delà desquels nous ne pouvons aller, en conscience et dans l'intérêt de tous.

Le plan français est rendu public par le Gouvernement le 24 octobre :

- une armée européenne commune sous la responsabilité d'un ministre européen de la Défense responsable devant des organismes politiques européens ;
- intégration des unités allemandes dans cette armée à l'échelon le plus bas possible ;
- adoption liée au Pool charbon-acier, les deux programmes devant être réalisés progressivement et conjointement.

A Washington, le plan français est assez bien accueilli. Le général Eisenhower déclare : " Il faut tenir compte des craintes de la France, qui est la clé de voûte du système ". A Bonn, en revanche, on réclame l'égalité des droits.

Assemblée Nationale : jeudi 26 octobre à 1 heure 30, dans la nuit, le Groupe se réunit pour examiner l'ordre du jour de confiance au Gouvernement qui va clôturer le débat (86e réunion). Robert Schuman est présent.

Le projet exclut toute armée et tout état-major allemand. **Robert Schuman** préférerait que soient approuvées " les déclarations et les réponses " du Gouvernement, mais il n'en fait pas une obligation. De toute façon, précise-t-il, " le Gouvernement considère le texte qui va être voté comme une écriture sainte. "

En séance publique, l'ordre du jour de confiance au Gouvernement Pleven est adopté par 343 voix contre 225. Parmi les députés MRP, Abel Bessac et Louis Bonnet votent contre ; Paul Couston s'abstient volontairement.

Sur la scène internationale, cependant, des obstacles subsistent. Le 4 novembre, les Etats-Unis proposent que soient créés des " combat-teams " allemands complètement équipés et incorporés soit à l'armée atlantique, soit à l'armée européenne, soit aux armées nationales. Le 8 novembre, Adenauer voit dans le plan français une contribution considérable à l'intégration de l'Europe, ce qui constitue l'un des buts de la politique allemande ; mais, en fin de mois, pour tenir compte de l'opposition des sociaux-démocrates allemands, il va donner sa préférence à la solution atlantique...

Inlassablement, Robert Schuman rétablit la ligne européenne. A Rome, le 5 novembre, il explique que le plan français constitue pour l'Allemagne une chance considérable, puisqu'elle n'est pas membre du pacte Atlantique. Le 24 novembre, il déclare à Strasbourg : " Envisager le réarmement de l'Allemagne serait contrevenir aux engagements internationaux les plus clairs et les plus formels, jamais mis en doute dans le passé. Ce serait d'autre part provoquer

dans les pays de l'Est une réaction dont nous ne pourrions pas mesurer la portée, alimenter la propagande adverse en lui fournissant des arguments qu'il y aurait le plus grand inconvénient à lui fournir. "

Peu à peu, avec le temps, va apparaître une vérité historique solide : sans la conviction européenne du Groupe MRP, premier groupe de la majorité gouvernementale, et sans l'action permanente et tenace de Robert Schuman, les Etats-Unis auraient recréé une armée nationale allemande dès 1951 avec le consentement de leurs autres alliés.

DU 26 OCTOBRE AU 14 NOVEMBRE

De la 87^e à la 92^e réunion

Les 18 mois ; l'amnistie ; le cas Pétain ;
il faut plus d'Europe politique

L'allongement de la durée du service militaire à 18 mois est justifié par le programme de réarmement. Les socialistes l'acceptent (Jules Moch est ministre de la Défense nationale).

Un problème annexe fait toutefois difficulté : les sursitaires doivent-ils faire le temps de leur classe d'âge ?

Le Groupe MRP examine le dossier le jeudi 26 octobre à 14 heures.

Selon **Philippe Farine** (Basses-Alpes), les jeunes acceptent les 18 mois dans la mesure où ce temps sera effectivement consacré à une instruction sérieuse.

Pour **Auguste Farinez** (Vosges), il faut incorporer en automne les fils d'exploitants agricoles et les ouvriers agricoles afin qu'ils ne passent pas qu'un été à la caserne.

Louis Bonnet (Isère) votera contre les 18 mois, qui sont inutiles et impopulaires. A son avis, la formation d'un spécialiste ne demande pas plus d'un an.

Paul Coste-Floret (Hérault) votera pour : le temps de service est nécessairement supérieur au temps d'instruction ; l'allongement du service améliore la formation technique, donc la formation professionnelle des jeunes ; c'est moins coûteux pour l'économie nationale.

André Monteil (Finistère), qui votera pour, demande à Bonnet s'il pense que la France et sa civilisation valent d'être défendues... Actuellement, expose-t-il, nos unités sont utilisables pleinement quatre mois sur douze seulement...

Joseph Dumas (Seine) rappelle que pour le MRP il y a un problème à la fois humain, économique et social dans l'organisation de la défense nationale. Ce problème n'étant pas réglé, il ne votera pas une mesure qui aboutirait à l'aggravation de la misère ouvrière.

Henri Mock (Bas-Rhin) demande à Bonnet et à Dumas avec quoi ils organiseront la défense nationale alors qu'ils refusent le réarmement allemand et l'entrée de l'Espagne dans le Pacte Atlantique.

Henri Bouret (Côtes-du-Nord) estime que l'allongement à 18 mois est techniquement nécessaire...

A l'unanimité moins 3 voix (Bonnet, Dumas et Hubert), le Groupe approuve le principe de l'allongement à 18 mois du service militaire.

Une longue discussion a lieu sur des dispositions annexes. A la demande de **Maurice-René Simonnet** (Drôme), le Groupe se prononce pour le temps de la classe d'âge en ce qui concerne les ajournés et les sursitaires (jusqu'en novembre 1951).

La discussion reprend brièvement vendredi 27 octobre à 21 heures en raison de l'évolution du débat en séance publique.

Lors de sa 89^e réunion, jeudi 2 novembre à 14 heures, le

Groupe délibère sur le rapport de Joannès Charpin (Rhône) relatif aux divers textes sur l'amnistie de certains faits de collaboration avec l'ennemi (la discussion en séance publique a commencé le 24 octobre).

Au cours du débat, **Robert Lecourt** présente ainsi le projet : l'amnistie ne doit pas être la reconnaissance d'une injustice dans les condamnations prononcées à la Libération mais un pardon accordé à certains condamnés.

Joseph Sigrist (Haut-Rhin) fait observer que le refus de payer des dommages de guerre crée des situations tragiques en Alsace et en Lorraine.

Pierre Dominjon se propose d'exposer à la tribune : 1° que la justice n'appartient pas au Parlement mais aux tribunaux ; 2° qu'il ne s'agit pas de pardon car nous n'avons pas le droit de pardonner à des gens que nous ne connaissons pas et qui ont fait du tort à d'autres gens que nous ne connaissons pas non plus.

Le mardi 7 novembre, à 14 heures 30, sous la présidence d'**Eugène Delahoutre** (Oise), le Groupe MRP poursuit le débat et traite du cas Pétain, détenu à l'île d'Yeu (90^e réunion).

C'est Louis Terrenoire, ancien MRP, qui a déposé un amendement tendant à améliorer le sort du prisonnier.

Paul Coste-Floret se dit favorable à une amélioration des conditions de détention de Pétain. Il rappelle que l'abbé Gau a déposé un amendement visant à libérer Pétain, puis l'a retiré. A son avis, cette libération serait contraire à notre droit : la libération anticipée ne peut être appliquée à des condamnés à perpétuité ; seule la grâce du président Auriol pourrait aboutir à quelque chose.

Lionel de Tinguy (Vendée) demande le transfert de Pétain dans une autre localité, pour couper court à la propagande de la droite dans son département. Tout événement concernant Pétain donne lieu là-bas à de nombreux commentaires, dit-il.

Joannès Charpin rappelle qu'il est nécessaire de rester sévère dans ce domaine, ne serait-ce que pour justifier l'amnistie des condamnés de seconde zone.

Yves Fagon (Seine-et-Oise) indique qu'en dehors des militaires on ne compte que 13000 sanctions dont 3000 importantes.

Le débat porte ensuite sur l'épuration dans l'Administration. Ce qui amène **Robert Lecourt** à poser cette question : comment amnistier un condamné à la prison et ne rien faire pour un fonctionnaire simplement rétrogradé ?

Selon **Paul Verneyras** (Seine), l'amnistie peut et doit être accordée aux lampistes de la collaboration mais pas à Pétain, responsable de toutes les tragiques équivoques.

Mercredi 8 novembre à 17 heures, 91^e réunion, consacrée à la préparation d'une concertation entre les groupes de la majorité sur la révision constitutionnelle et à l'étude d'un projet de réforme du statut du fermage et du métayage. Elle est marquée par un long et violent réquisitoire de **Joseph Defos du Rau** (Landes) contre les propositions des socialistes et des communistes qui, si elles étaient adoptées, annuleraient pratiquement le droit de reprise du propriétaire (en raison du nombre et de la nature des conditions à remplir).

Mardi 14 novembre à 14 heures, 92^e réunion : **les recommandations du Conseil de l'Europe** et la réunion du Comité des ministres à Rome.

Auteur d'une proposition de résolution – qui sera adoptée le lendemain par l'Assemblée Nationale –, relative à la prise en considération des recommandations de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, **Marc Schérer** (Haute-Marne) fait un exposé sur les difficultés de la construction européenne :

- La Grande-Bretagne confirme son refus de construire l'Europe.

• **Il est devenu nécessaire de créer des organismes politiques européens**, le Conseil de l'Europe actuel n'ayant pas l'autorité suffisante.

Selon **Robert Bichet**, le texte adopté par la Commission des Affaires étrangères sur la proposition de Marc Schérer est encore trop modeste.

- A Rome, dit-il, le Comité des ministres a dit non à tout, sauf – avec des réserves d'ailleurs –, à la Déclaration des droits et à la Cour Suprême. La Grande-Bretagne dit non à tout. Peut-on commencer l'Europe sans elle ? Pourra-t-on l'entraîner derrière nous ensuite ? Nous devons faire ce commencement d'Europe avec l'Allemagne, l'Italie, le Bénélux, la Grèce, la Turquie, la Sarre... L'Assemblée de Strasbourg devrait élaborer un statut politique pour l'Europe, que les parlements adopteraient aussitôt après, de façon à l'imposer aux gouvernements.

En séance publique, le 15 novembre (J.O. du 16/11/50, pages 7736 et 7737), **Georges Bidault** prononce un discours " à sa manière ", plein d'humour cinglant à l'adresse des nationalismes, du nationalisme anglais en particulier.

En voici des extraits :

" J'ai eu le privilège d'appartenir au Comité des Ministres qui a essayé de mettre d'accord l'organisme parlementaire du Conseil de l'Europe et son organisme ministériel avec, je dois le dire, peu de dépense de temps et peu de résultats aussi.

Cependant, à travers ce secret qui n'est pas entièrement mystérieux, nous avons ressenti, les uns et les autres, une très grave déception.

Qu'avons-nous en effet obtenu ? Nous en sommes à dix-huit mois des débuts, ce qui est un temps beaucoup moins bref qu'il n'est souvent estimé dans un moment du monde où le rythme de la vie s'est singulièrement accéléré. Nous avons obtenu que soit signée à Rome, l'une des capitales du droit, une convention des droits de l'homme qui, par malheur, n'était pas conforme aux délibérations que nous avons prises à Strasbourg et ne comportait pas les amendements essentiels que l'Assemblée Consultative y avait introduits.

Puis-je dire que c'est pour moi un très profond mystère et qu'il nous est difficile d'apercevoir pourquoi le Comité des Ministres, cette entité monolithique pour les regards du dehors, n'a pas pu accepter que figure dans la convention européenne des droits de l'homme la liberté du scrutin, ni pourquoi il n'a pas pu accepter qu'y soient inscrits le droit de propriété et le droit des parents d'assurer l'éducation spirituelle et morale ainsi que l'instruction de leurs enfants conformément à leurs propres opinions religieuses et philosophiques.

Sur notre vieux continent déchiré, c'était la première fois qu'une unanimité avait pu se réaliser entre croyants et incroyants, entre socialistes et non socialistes, sur des termes aussi discutés, aussi sujets à division entre nous. Entre croyants et socialistes on s'était mis d'accord sur des termes concernant le droit des parents ; ceux qui ne sont pas socialistes et ceux qui le sont s'étaient mis d'accord sur le droit de propriété. Or il se trouve – car c'est une opposition non mystérieuse, tout le monde sait, en effet, qu'il s'agit de l'opposition de la Grande-Bretagne – que c'est un gouvernement entre les mains d'hommes qui sont à la fois croyants et socialistes qui a trouvé le moyen de faire obstacle à une entente que les socialistes et les croyants du continent n'avaient jamais réussi à réaliser jusqu'à ce jour !

Il y a là un profond mystère et il n'est malheureusement pas éclipsé par le reste du document du Comité des Ministres, où il ne s'agit, en réalité, que de refus.

Ces refus sont dissimulés sous des formules administratives : accepter le principe, soumettre à nouvelle étude, nommer des experts.

Les experts reviennent très souvent en scène et, malheureusement, le résultat de leurs travaux, jusqu'à présent, n'a

pas abouti à de très grands progrès.

Cette déception, je dois le dire, n'a pu qu'être aggravée par le récent débat de la Chambre des Communes, qui nous a appris que l'Assemblée Consultative de Strasbourg était définitivement consultative. C'est d'ailleurs une imprudence, car l'expérience de notre propre histoire nationale démontre que ce sont les Assemblées purement consultatives qui sont le plus agitées et, parce que dénuées de responsabilités fondamentales, le plus portées à s'en attribuer et à voter des textes qui, autrement, leur inspireraient sans doute un peu plus de scrupules.

Si l'Assemblée de Strasbourg doit ainsi être un forum, comme cela a été dit, ou une sorte d'académie diplomatique internationale supplémentaire, eh bien il y a un peu trop de choses dans la vie et pas assez de temps pour que cela continue de retenir l'intérêt des peuples qui attendent davantage que des délibérations vaines et des débats académiques.

Quelle est l'explication d'une opposition, à première vue si surprenante, de la part d'hommes – je veux parler du gouvernement actuel de la Grande-Bretagne – qui ne nous avaient pas habitués à un tel langage et qui même en des temps récents, en avaient tenu un autre, entièrement différent ?

Je ne crois pas au machiavélisme, même pas à tant de parti pris. Il me semble qu'il s'agit là d'une sorte d'obstination doctrinale ou nationale, qui a eu dans des circonstances peu éloignées de bien meilleures occasions de s'exercer et qui, dans celle-ci, nous apparaît très profondément regrettable.

Cela est d'autant plus grave qu'il est, à mon sens, indispensable d'éviter de donner un caractère ou une couleur politique à notre résolution de faire l'Europe.

Si le désir peut traverser l'esprit des uns et des autres de faire une Europe socialiste, ou une Europe libérale ou – je tranche le mot – une Europe démocrate chrétienne, il va de soi qu'il n'y aura jamais d'Europe.

C'est chez moi une conviction et qui me permet de ne pas entrer dans la discussion sur les schismatiques et sur le Vatican. Je me reconnais d'ailleurs trop peu théologien pour y intervenir.

Mesdames, Messieurs, nous avons entendu hier exposer un certain nombre de positions qu'il me faut bien appeler nationalistes. Il y a deux nationalismes, l'ancien (l'orateur désigne la droite) et le nouveau (l'orateur désigne l'extrême gauche).

Cependant, si je puis donner un avis, j'aime encore mieux l'ancien. Il a un goût de terroir et un certain parfum d'antiquité qui nous plaisent.

L'amputation du continent européen, dont il a été hier et aujourd'hui encore fait mention, est profondément douloureuse.

Ce n'est pas notre faute si, sur notre continent, les frontières de la liberté ne sont pas les frontières de la géographie.

Ce n'est pas notre faute non plus si, au sein des pays libres, il en reste qui croient pouvoir se sauver tout seuls.

Nous ne nous résignons pas de bon cœur à de telles amputations. Mais il y a une amputation pire qu'une amputation territoriale, sans doute provisoire, au sein d'une fédération européenne, ce serait l'amputation de toute espérance.

C'est pourquoi nous voulons l'Europe. C'est, non seulement le bon sens, mais la nécessité.

J'ai entendu avec un peu de consternation que la France et ses territoires d'outre-mer pouvaient vivre en circuit fermé. A parler franchement, à ce moment là je me suis demandé si nous étions bien en 1950 !

Le début de l'histoire de l'Europe n'est pas la fin de l'histoire de la France. La France a une mission en Europe et dans le monde et, à travers l'Europe comme à travers le monde, elle doit la poursuivre et veut la poursuivre. "

MERCREDI 15 NOVEMBRE

93^e Réunion

Essai de la majorité pour réaliser une première révision de la Constitution

Maintes fois proposée par le Groupe MRP, une concertation entre les groupes de la majorité pour modifier certaines dispositions – importantes ou modestes mais toutes inspirées par l'expérience –, de la Constitution de 1946 aboutit enfin à un véritable programme en novembre 1950 ; après, il est vrai, une ultime tentative de diversion des radicaux, imaginée par leur président de groupe François Delcos.

La mise au point du texte intervient le 14 novembre à la faveur d'une réunion présidée par **François de Menthon** et regroupant, outre de Menthon : Pierre Chevallier (USDR), François Delcos (radical), Emmanuel Temple (Républicains Indépendants), Camille Laurens (Paysans), Charles Lussy (SFIO), Léopold Senghor (IOM) et Paul Viard (UDI) et M. Giacobbi, ministre sans portefeuille, chargé de la réforme électorale. Signeraient aussi le texte lors de son dépôt : Paul Coste-Floret et le socialiste André Philip.

Les objectifs les plus importants sont :

- limiter la durée des sessions parlementaires ;
- possibilité de déposer certains projets en priorité devant le Conseil de la République ;
- investir le président du Conseil désigné, avec son gouvernement, dans un seul scrutin, à la majorité simple des députés présents ;
- vote de la confiance ou de la censure à la majorité simple.

Ce projet est soumis aux délibérations du Groupe MRP le mercredi 15 novembre à 17 heures (93^e réunion de l'année 1950).

Georges Bidault exprime son désaccord avec l'un de ces points : à son avis, il importe de conserver l'investiture au seul président du Conseil, qui doit rester libre de choisir ses collaborateurs.

Germaine Peyroles (Seine-et-Oise), responsable de l'atelier Suffrage Universel du Groupe, déclare qu'il sera sans doute tenu compte de l'objection formulée par Georges Bidault.

Dans le calendrier, c'est ici, le 17 novembre 1950, que se situe la question orale de **Pierre-Henri Teitgen** à Pierre-Olivier Lapie, ministre de l'Éducation nationale, sur l'Inspection académique du Doubs et du Territoire de Belfort, qui, voulant se renseigner sur les candidats à des postes dans l'enseignement public, demande à l'établissement où ils ont été élèves quels sont les sentiments qu'ils manifestent à l'égard de la laïcité et quels services leur famille a rendus à l'enseignement public.

DU 21 AU 23 NOVEMBRE

De la 94^e à la 98^e réunion

Indochine : l'Assemblée approuve ce que dit le Gouvernement mais ne lui exprime pas sa confiance

L'Assemblée Nationale a prévu pour le 22 novembre un débat sur la situation en Indochine. Jean Letourneau, ministre d'État chargé des relations avec les États Associés, doit exposer les résultats de la longue mission qu'il vient d'y effectuer.

Le Groupe MRP consacre à ce dossier quatre réunions,

du 21 au 23 novembre

Celle du 21 est ouverte à 14 heures sous la présidence d'**Edouard Moisan** (procès-verbal).

Jean-Jacques Juglas (Seine) regrette que certains interpellateurs profitent de ce débat pour faire de la politique. Il pense qu'il n'est pas besoin d'insister sur la gravité de la situation militaire. Il craint que le retrait de nos troupes n'ait été trop profond. Il croit que la défense linéaire à laquelle on revient est une mauvaise tactique. Il rappelle les progrès réalisés dans l'équipement des forces du Viet-Minh. Il reconnaît les efforts faits par Coste-Floret (au ministère de la Défense nationale) pour améliorer l'équipement du corps expéditionnaire français. Il déplore que le gouvernement de Bao-Daï soit plus attentif à l'avis des journalistes, opportunistes, de Saigon qu'aux nécessités de l'amitié confiante entre la France et le Vietnam. Il condamne l'atmosphère de corruption et de trafic qui règne à Saigon. Il se réserve de faire la critique de thèses, séduisantes, comme celle de Pierre Mendès-France. A son avis, l'évacuation de nos forces signifierait le massacre atroce des populations du Vietnam ; le fait qu'Ho-Chi-Minh accepte l'aide de l'ennemi traditionnel, le Chinois, prouve que ce leader est largement dépassé. Il ne croit pas à une intervention de l'ONU ; le gouvernement américain ne le souhaite pas. Il faut réviser notre tactique, l'adapter à la guerre moderne, rajeunir notre matériel, réorganiser nos états-majors, rajeunir les cadres et le commandement.

Paul Coste-Floret justifiera (dans son intervention à la tribune) les négociations qui ont eu lieu avec le Viet-Minh ; il examinera l'option : poursuite de la politique actuelle ou négociation politique avec l'ennemi ; il démontrera quelles sont les trois conditions du relèvement : armée vietnamienne, aide américaine, soutien de l'opinion publique.

Jean Letourneau. – Il importe de ne pas clamer un changement de politique, de personnel, de tactique ; le Viet-Minh est lui-même ahuri du bruit que l'affaire de Cao-Bang cause en France. Je ne demande aucune tête, sous le prétexte de plaire à l'opinion publique. Des hommes qui combattent en Indochine ont commis des erreurs, parfois des fautes, mais ils n'ont pas à en rendre compte à l'opinion publique ; ils doivent des comptes au ministre, responsable devant l'Assemblée.

Des changements interviendront dans le commandement mais au déshonneur de personne.

Tous les gouvernements ont donné comme consigne au corps expéditionnaire la pacification. Or pacification signifie extension, dispersion et immobilité.

En face, s'organisent des corps de bataille, puissants, agressifs, mobiles, équipés, bien commandés.

Il faut redonner la mobilité à nos troupes, mettre en œuvre les moyens de détruire l'ennemi.

Cependant, les conditions d'un succès sont d'abord politiques. Il faut avoir le concours de la population vietnamienne. Il est plus facile de l'avoir que celui des hommes politiques du Vietnam. L'armée française, capable de maintenir l'ordre public, peut gagner l'amitié du peuple mais ça ne suffit pas pour aider l'action du gouvernement vietnamien. Il faut qu'une action politique fasse la démonstration loyale de la volonté française de sauvegarder l'indépendance vietnamienne. Désormais, l'administration du Vietnam va être intégralement vietnamienne partout où le Gouvernement de Saigon ne fera pas librement appel au concours français. Les accords franco-vietnamiens devront être respectés dans un esprit large plutôt qu'à la lettre. Si le Viet-Minh poursuit le combat, il sera démontré que c'est pour autre chose que pour l'indépendance nationale, c'est-à-dire que son combat est une tentative d'asservissement. La France, dans ce cas, ne peut faiblir. Elle pourra se tourner vers ses alliés et leur demander leur aide massive, allant au-delà du matériel si les

circonstances l'exigent.

Le peuple vietnamien ne veut pas d'Ho-Chi-Minh. La France n'impose pas ses hommes. Le peuple sera consulté sur ses institutions (c'est prévu dans la première loi formulée par Bao-Daï).

Quelles sont les garanties françaises ? Les garanties juridiques valent peu, surtout en Extrême-Orient. Les Vietnamiens savent qu'ils ont besoin d'une aide technique. Ils la demandent aux Français plutôt qu'aux autres parce qu'ils ont eu l'occasion de l'apprécier.

Les semaines à venir seront dures : les renforts ne peuvent pas arriver immédiatement. En attendant l'organisation d'une armée vietnamienne, il faut en effet envisager l'envoi de renforts français.

Pierre de Chevigné (Pyrénées-Atlantiques) s'élève contre l'affirmation de Jules Moch selon laquelle aucun renfort ne sera envoyé en 1951. De toute façon, la formation d'une armée vietnamienne nécessitera des cadres français nombreux.

Jean Letourneau précise : des renforts partent actuellement par la voie aérienne et par la voie maritime.

Le vrai débat s'ouvre à la réunion (la 95^e) du lendemain, mercredi 22 novembre, à 14 heures, en l'absence de Jean Letourneau, retenu à la réunion du Conseil des ministres. Il est marqué par deux interventions très critiques de Paul Couston et André Denis.

Paul Couston (Vaucluse).- Je déplore que quelques membres du Groupe, sous prétexte d'être spécialisés, fassent l'opinion du Groupe. Sur le fond, je me demande si d'autres politiques ne sont pas possibles. Je reviens des Etats-Unis : je suis inquiet des déclarations que m'ont faites des députés et des sénateurs américains. Je signale que nos amis du Gouvernement à qui j'en ai parlé ont tenté de me rassurer sur les intentions des communistes chinois ; ils m'ont assuré que nos positions en Indochine étaient solides et qu'il fallait attendre l'avenir avec confiance. Hélas, j'estime que les faits contredisent ces assurances. Cependant, Jean Letourneau nous a dit hier qu'il ne pouvait pas être question de changer de politique. Je vous le demande : comment peut réagir un député moyen, ignorant de la politique indochinoise ? N'est-il pas contraint à l'inquiétude ? Je remarque au surplus que Letourneau nous a dit aussi que le recours à l'ONU n'était pas envisagé, immédiatement tout au moins. Ce recours est-il oui ou non envisagé ? Pourquoi a-t-on combattu cette hypothèse et l'a-t-on fait rejeter par le Groupe ?

André Denis (Dordogne). - Il y a pour le Gouvernement une option à faire entre la solution de force et les négociations honorables. Or je constate que le Gouvernement a choisi la première solution, bien qu'elle soit illusoire, et qu'il essaie de justifier son choix en faisant valoir que le Viet-Minh n'est pas autre chose que Moscou. En vérité, on sait qu'il y a des réponses du Viet-Minh à cette présentation des choses, des réponses qu'il serait utile de connaître et de faire connaître.

Certes, une question se pose : peut-on avoir confiance dans le Viet-Minh ? Avant de prétendre pouvoir y répondre, demandons-nous si le Viet-Minh a intérêt à accepter la tutelle chinoise, la poursuite de la guerre, la destruction du Vietnam.

On nous dit qu'il y a un front mondial de la subversion communiste. Notre devoir n'est-il pas de le détruire morceau par morceau plutôt que de le conserver afin de nous donner des gages dans la coalition mondiale anti-communiste ?

Veut-on continuer à chercher une victoire impossible ou chercher la paix ?

Le débat, toujours aussi âpre, se poursuit le même jour à partir de 20 heures 15 (96^e réunion). La politique du

Gouvernement est défendue par Max André, président du Groupe MRP de l'Assemblée de l'Union Française.

Max André. - A propos de la douloureuse affaire de Cao-Bang, je rappelle que j'ai toujours recommandé l'évacuation des postes exposés à l'ennemi, qui sont entretenus à grands frais et finalement inefficaces, les liaisons entre la Chine et le Viet-Minh pouvant se faire le long de frontières immenses et intenables.

Cela dit, le défaitisme que l'on répand n'est pas justifié. Je crois que l'on peut désormais jouer à fond la carte de l'armée vietnamienne, dont les unités ne se retourneront pas contre nous dans les circonstances actuelles.

Il faut écarter systématiquement la solution de l'ONU car elle ne nous apporterait rien. Je note que des gauchistes comme Boutbien y sont hostiles. En réalité, la solution de l'ONU est celle des réactionnaires. L'ONU, en effet, pourrait introduire au Vietnam un gouvernement fantoche et anti-social, semblable à celui de Sygman Rhee en Corée.

Il n'est pas exclu que le Viet-Minh, inquiet à propos des visées chinoises, cherche à négocier. Nous ne pouvons pas cependant baser notre politique sur cette hypothèse, actuellement gratuite...

Paul Couston. - Un Dunkerque indochinois serait catastrophique pour la France ! C'est pourquoi il faut chercher une solution, certes pas facile, mais moins grave qu'une défaite.

Max André. - Le problème fondamental est celui de la Chine. Il est regrettable que les Etats-Unis n'aient pas eu assez de sens politique pour discuter avec Mao Tse Toung.

André Denis. - Je me félicite de l'indépendance accordée au Vietnam pour combattre le prestige du Viet-Minh et je comprends bien le raisonnement de Letourneau : Bao Daï et la France combattent ensemble pour l'indépendance nationale du Vietnam contre une entreprise étrangère. Mais les nationalistes du Viet-Minh ne sont pas obligés de croire en notre parole ! Pour s'expliquer, il faut négocier. Or des chances de négociation existent. Les Vietnamiens craignent la Chine ; le Viet-Minh accepte l'échange de prisonniers et de blessés ; il nous fait ainsi, de manière indirecte, des propositions.

Renforcer le corps expéditionnaire aux dépens de la sécurité en Europe ne va-t-il pas provoquer une aide chinoise supplémentaire au Viet-Minh pour entretenir le conflit indochinois ?

Jean Letourneau. - Les preuves données de notre volonté d'accorder l'indépendance au Vietnam sont manifestes : administration, armée, diplomatie sont maintenant vietnamiennes. J'ai dit à l'Assemblée que la France n'imposerait pas ses hommes au Vietnam. Le doute n'a plus sa place à ce sujet. Dans ces conditions, comment le Groupe MRP pourrait-il hésiter ?

Nouvelle réunion sur l'Indochine jeudi 23 novembre à 16 heures
Objet : quel ordre du jour voter en conclusion du débat public ? Sept projets ont été déposés. La veille, l'Assemblée a écouté avec beaucoup d'attention une intervention de M. Mendès-France : la France ne peut pas faire face sur deux fronts ; il faut choisir entre la défense de l'Europe et celle de l'Indochine ; à différer le choix, on risque de perdre l'une et l'autre.

Plusieurs de ces projets approuvent les déclarations du Gouvernement mais un seul lui accorde explicitement la confiance.

Lionel de Tinguy. - Il y a deux tendances dans l'Assemblée : la manière forte ou l'abandon. Comment prévoir que les partisans de la manière forte devront s'engager à voter les moyens financiers nécessaires ?

Fernand Mauroux (Gers). - Quelle est la politique de la France en Extrême-Orient ? Va-t-elle être accordée avec celle des Etats-Unis ?

Jean Letourneau. – On m'a proposé de résider à Saigon. J'ai refusé, estimant que la politique en Indochine se décide à Paris, que les moyens de l'appliquer sont trouvés à Paris. Certes, nous portons de lourdes responsabilités, mais est-ce un désavantage à l'égard de l'opinion publique ?... Je compte sur le soutien au moins de mes amis.

Paul Gosset (Nord). – La nécessaire transposition du problème indochinois sur le plan international n'est-elle pas plus proche qu'on le dit ?

Jean Letourneau. – La proximité de cette échéance ne dépend pas que de nous... Je compte sur l'aide massive de nos alliés... Un recours à l'ONU ne changerait rien aujourd'hui à nos charges matérielles et humaines. Mais le changement de drapeau aurait de graves conséquences sur l'avenir de la France en Indochine et sur l'avenir de l'Union Française.

Jean-Jacques Juglas (Seine). – Nous serions battus à l'ONU, où l'on n'accepterait pas d'ajouter la charge de l'Indochine à celle de la Corée.

Jean Catrice (Nord). – En disant que l'affaire reste interne à la France, vous donnez raison à M. Mendès-France. A l'inverse, la thèse du Gouvernement est valable si l'on reconnaît que l'affaire est internationale.

Jean Letourneau. – Le Gouvernement a dit qu'elle était internationale.

Jean Catrice. – Non, il a dit le contraire.

Jean Letourneau. – La France a proclamé l'indépendance du Vietnam ! C'est donc bien une affaire internationale.

Conclusion du débat en séance publique : dans la soirée du 23 novembre l'ensemble du texte signé par les présidents des groupes de la majorité est adopté par 337 voix contre 187. Parmi les membres du Groupe MRP, 8 s'abstiennent volontairement : Bonnet, de Chevigné, Couston, Denis, Duveau (Madagascar), Errecart, Hubert, Tinaud.

L'alinéa signifiant que l'Assemblée approuve les déclarations du Gouvernement a été adopté par 331 voix contre 213 : communistes et progressistes, 2 radicaux (Jacques Chevallier et Mendès-France), 1 PRL (Aumeran), 4 Républicains Indépendants, les 16 ADS (RPF), 2 UDI, les 6 Républicains Populaires Indépendants (gaullistes), 3 Indépendants de gauche (les démissionnaires du Groupe MRP), 2 TLDA (Algérie), 1 non inscrit.

DU JEUDI 23 NOVEMBRE AU MARDI 28 97^e, 99^e et 100^e réunions (et jours suivants)

Adoption du Rapport Delahoutre sur l'affaire des généraux. Le scrutin hostile à Jules Moch

Rappel (voir notre numéro 85, pages 12 à 14) : le 5 mai 1950, l'Assemblée a adopté un " ordre du jour " sur l'affaire des généraux (Revers et Mast), qui équivaut à l'approbation de l'avant-rapport qu'**Eugène Delahoutre** (Oise) a établi au nom de la Commission d'enquête. En outre, deux des trois membres du Gouvernement concernés, à l'époque, par cette affaire, ont été considérés en quelque sorte comme excusés ; il s'agit d'Henri Queuille, président du Conseil, et de Paul Ramadier, ministre de la Défense nationale. Il n'en est pas de même pour Jules Moch, ministre de l'Intérieur, car ce sont les services de police (surtout de la Sûreté nationale) que l'on estime responsables de ce scandale.

Certains députés, notamment les élus socialistes, souhaitent que le débat anticipé du mois de mai ne soit pas repris, ce qui permettrait de clore l'affaire, sans le dire.

Cependant, la Commission d'enquête a poursuivi son travail et, le 27 juillet, elle a adopté, à l'unanimité de ses

membres présents, l'ensemble du rapport, achevé cette fois, d'Eugène Delahoutre. Reste à en faire inscrire la discussion en séance publique. Là encore, le Groupe socialiste joue le temps...

Le 7 novembre, mandaté par la Commission, le député de l'Oise, maire de Clermont, réclame en séance publique l'inscription du texte. Il obtient satisfaction et il expose son rapport le 24 novembre : **il parle durant six heures** sans cesser d'être écouté avec attention. Pour une affaire aussi sensible, c'est un exploit !

La discussion se termine le 28 novembre par le vote d'un ordre du jour présenté par les membres MRP de la Commission d'enquête (sauf Delahoutre en raison de sa qualité de rapporteur) : Roger Duveau (Madagascar), Yves Fagon (Seine-et-Oise), Henri Gallet (Vienne), Clément Taillade (Tarn) et Edouard Thibault (Gard) :

" L'Assemblée Nationale, après avoir entendu le rapport présenté par la Commission chargée d'enquêter sur les faits relatés par le président du Conseil dans sa déclaration du 17 janvier 1950, en approuve les conclusions et invite le Gouvernement à exécuter sans délai les recommandations de ce rapport. "

Ce texte est adopté par 374 voix contre 0 (381 est le chiffre annoncé en séance), les socialistes et les membres du Gouvernement (Jules Moch est ministre de la Défense Nationale) ne prenant pas part au vote (1).

Est-ce la fin de l'affaire ? Non, loin de là ! On va même jusqu'à friser la crise ministérielle.

Avant ce vote, en effet, est intervenu un vote secret, (*ce qui suit est extrait du Rapport d'activité du Groupe MRP au Congrès national de Lyon en mai 1950, page 96 et 97*) conforme à la Constitution, sur une motion préjudicielle du communiste Kriegel-Valrimont tendant à faire comparaître Jules Moch, ministre de l'Intérieur à l'époque des faits, devant la Haute-Cour de Justice.

La majorité constitutionnelle prévue dans ce cas n'ayant pas été atteinte, la motion préjudicielle n'est pas adoptée. Mais 235 voix s'étant prononcées pour et 203 contre, M. Jules Moch interprète ce vote comme une marque de défiance de la part de l'Assemblée et il remet en conséquence sa démission au président du Conseil.

Se solidarisant avec leur ami, tous les ministres socialistes remettent à leur tour leur démission à M. Pleven. Tous les autres ministres se solidarisant avec leurs collègues socialistes, le président du Conseil va offrir sa démission au président de la République. M. Vincent Auriol la refuse.

Le Gouvernement décide alors d'engager un débat de politique générale pour que l'Assemblée Nationale ait l'occasion de se prononcer à l'égard du Gouvernement et de sa politique.

Au cours du débat qui a lieu le 1er décembre 1950, François de Menthon prend la parole au nom du Groupe pour fixer la position du MRP. Il renouvelle son appel pour un pacte de la majorité.

Au sujet du vote secret, le Président de Menthon déclare : " On a parlé d'hypocrisie et de lâcheté ; en fait, les quelques membres du MRP qui se sont abstenus ou ont voté pour la motion préjudicielle l'ont dit à ceux qui voulaient et même à ceux qui ne voulaient pas l'entendre. Pourquoi dans ces conditions cette campagne orchestrée contre le MRP ? "

(1) Se sont abstenus volontairement : 2 MRP : Hutin-Desgrées, André Noël ; 31 radicaux sur 46 ; 2 non inscrits : de Raulin et l'ex-MRP Rigal, les socialistes.

N'ont pas pris part au vote : les ministres sauf Eugène Thomas, qui a voté pour ; 9 radicaux dont les 7 ministres ; 21 PRL sur 29 ; 3 RI dont les 2 ministres ; 12 ADS sur 16 ; les 13 UDSR (dont les ministres) ; 2 IOM ; UDI : le ministre Guillaud ; 5 RPI sur 6 ; les 6 RDA ; Boulet ; les 3 TLDA ; 7 non inscrits.

Il rappelle que tout le monde a rendu hommage à la sincérité et à l'objectivité d'Eugène Delahoutre et que le président du Conseil a promis que les conclusions de la Commission d'enquête ne resteraient pas sans effet. Il demande que cet engagement soit tenu et qu'une enquête administrative soit menée avec le maximum de célérité pour apporter dans les services de sécurité les changements d'hommes et de structure qui se révèlent indispensables.

" Les conclusions de la Commission d'enquête, ajoute-t-il, constituent une nouvelle clause du contrat qui lie entre eux les partis de la majorité et la majorité au Gouvernement.

Cela étant bien entendu, le Groupe MRP est prêt à reconnaître les qualités personnelles de M. Jules Moch et les services qu'il a rendus à la cause de la liberté dans les postes ministériels qu'il a occupés dans différents gouvernements. "

Dans sa réponse, M. Pleven donne l'assurance que son Gouvernement donnera suite aux conclusions de la Commission d'enquête.

La motion de confiance au Gouvernement est alors votée par 347 voix contre 184 (voir plus loin les 102^e, 103^e et 104^e réunions du Groupe MRP).

Est-ce vraiment la fin ? Non, le 6 février 1951, **Eugène Delahoutre** intervient dans la discussion du budget de l'Intérieur pour demander à M. Henri Queuille, le ministre, quelles suites ont été données à l'ordre du jour voté le 28 novembre par l'Assemblée. M. Queuille répond que la réforme des services de police est à l'étude et qu'une enquête a été ouverte sur la fuite en Amérique du Sud de Peyré (qui savait tout mais que la police a laissé partir)...

En mai 1951, suite à des démarches d'Eugène Delahoutre et d'**Henri Gallet**, le Gouvernement décidera de déplacer le directeur de la Sûreté nationale.

Pourquoi un aussi long rappel de l'affaire des généraux, pensera peut-être le lecteur ? Parce que cette affaire, compliquée dès le départ, n'a jamais été totalement éclaircie, surtout en ce qui concerne les motivations des acteurs, et qu'elle conserve ainsi, cinquante ans après, une part de mystère.

Au surplus, ce rappel étant fait, les quelques extraits suivants des procès-verbaux des trois réunions que le Groupe MRP a consacrées à l'affaire les 23, 24 et 28 novembre 1950 devraient être plus instructifs pour le lecteur.

• Le 23 novembre à 14 heures

Eugène Delahoutre. – Sans atteindre la majorité qualifiée, la demande communiste de renvoi d'un ou plusieurs ministres en Haute-Cour peut être approuvée par une majorité relative (plus de oui que de non). Ce serait un blâme pour le ou les ministres ainsi mis en cause.

Marcel Poimboeuf (Vosges), vice président du Groupe. – Le Bureau du Groupe estime qu'il ne peut y avoir une position du Groupe dans cette affaire. Chacun de ses membres doit conserver sa liberté totale. Soyons calmes et sereins ; personne ne pourra donner à notre attitude une interprétation politique. Un grand merci à Delahoutre pour son œuvre impartiale et courageuse (vifs applaudissements).

• Le 24 novembre à 14 heures

Edouard Moisan, qui préside la séance. – Mesurons bien l'importance du débat à l'Assemblée. Les communistes vont demander le renvoi en Haute-Cour de plusieurs ministres.

Eugène Delahoutre. – Oui et nous arrivons peut-être à un tournant de la vie politique française.

Jacques Fonlupt-Espéraber (Haut-Rhin). – Oui et ce tournant va engager sérieusement le MRP... Il est regrettable que les députés soient appelés à voter en conscience sans avoir lu le dossier. Mieux vaudrait renvoyer le vote à plus tard.

Pierre Dominjon (Ain). – D'accord pour renvoyer le vote.

Préparons-nous à faire face aux incidents de séance...

Maurice Lucas (Manche). – Pourquoi M. Moch n'a-t-il pas choisi une retraite discrète ? Cela aurait arrangé en partie les choses.

Yves Fagon. – Le Bureau du Groupe m'a demandé de renoncer à faire une intervention sur la police. Mais, au cas où d'autres membres du Groupe parleraient, je me considérerais comme libre de parler moi aussi.

Fernand Mauroux (Gers). – Le Groupe MRP a trop souvent assisté passivement à des malpropretés. Il faut que les hommes politiques et les militaires restent dans leur rôle et que la neutralité soit observée dans la nomination des fonctionnaires.

Jacques Fonlupt-Espéraber. – Evitons de mêler l'armée à cette affaire ! Les responsabilités se situent plus haut.

• **Le 28 novembre à 14 heures.** Séance présidée par Francine Lefebvre.

Eugène Delahoutre. – Une précision importante : quand ils ont pris leur décision de non-lieu, Messieurs Queuille et Ramadier n'avaient pas encore le dossier complet. Rappels : nombreuses irrégularités dans la procédure : interrogatoire de Peyré confus ; incinération de documents ; restitution de pièces appartenant à Peyré sans photocopies ; fuite de Peyré alors que le scandale avait déjà éclaté et que la police savait que ce témoin était capital ; instruction dirigée d'en haut (Roger Wybot a participé à l'interrogatoire de Peyré alors qu'il n'est qu'un administrateur) ; la responsabilité des services de police est engagée ; celle d'hommes politiques reste à établir.

Pour guider l'Assemblée, j'ai parlé d'apparences mais non de présomptions. Quant aux preuves formelles, il n'en existe pas.

Roger Devémy (Saône-et-Loire). – Il n'y a pas de différence entre la conscience de l'homme et la conscience de l'homme politique. La véritable responsabilité politique pèsera seulement sur les absents. Je m'insurge contre certains articles de presse qui présentent les députés qui voteront en conscience comme des lâches.

Jacques Fonlupt-Espéraber. – Chacun de nous aura à prendre une décision strictement personnelle. Il s'agit d'une affaire de pure justice et non pas d'une affaire politique.

Jean Catrice (Nord). – Il n'y a pas lieu de faire au Groupe un débat où chacun s'exprime sur le sujet puisque le vote sera secret. Je demande que l'on arrête immédiatement ce débat.

Bertrand Chautard (Ardèche). – Pas d'accord ! Il n'y a pas que le vote secret qui soit en cause. Il y a aussi l'ordre du jour sur lequel nous aurons un scrutin public.

Le Groupe, consulté, approuve la proposition de Catrice sous réserve de questions à poser à Delahoutre.

Paul Hutin-Desgrèes (Morbihan). – Je proteste ! La justice vraie réclame des considérations d'ordre national et international. Si Jules Moch est renvoyé en Haute-Cour, le Parlement français en mourra.

Violentes protestations dans la salle.

Eugène Delahoutre, qui répond à une question de Georges Coudray. – La motion (ordre du jour) MRP tend à approuver les conclusions de mon rapport, où je demande une enquête administrative qui peut faire apparaître des responsabilités politiques.

Yves Fagon (Seine-et-Oise). – Les responsabilités administratives supposent des responsabilités ministérielles. C'est d'ailleurs ce que signifie la motion MRP... Dénonçons les calomnies lancées par les communistes et par le RPF !

Discussion sur la procédure (ordre dans lequel l'Assemblée votera sur les ordres du jour).

Bertrand Chautard. – Au fond, il faut savoir si les pressions exercées sur les intrigants (sic) ont été ou non rémunérées.

De nouveau discussion sur la procédure.

La séance est suspendue.

Elle est reprise après une réunion de la Conférence des présidents dont **François de Menthon** expose les résultats.

Le Gouvernement accepte le texte proposé par le MRP (sous la signature de Roger Duveau) mais il lui demande d'ajouter la formule habituelle " repoussant toute addition ". Le Groupe SFIO insiste beaucoup sur ce point. Les députés qui sont favorables au renvoi en Haute-Cour pourront voter contre cet amendement.

Plusieurs membres du Groupe protestent vivement. Nos craintes étaient bien fondées, expliquent-ils : on veut transformer le vote secret en vote public (sur cet amendement).

Marcel Poimboeuf (Vosges). – On nous demande d'écarter par une astuce la possibilité de voter sur le renvoi en Haute-Cour. C'est non !

Roger Devémy. – La SFIO fait là une opération maladroite et malhonnête.

Georges Bidault. – Oui, les socialistes accumulent les mal-adresses. Cependant, nous devons, au MRP, conserver un minimum de constance. Considérons à l'avance les conséquences de nos votes. Le PC s'est privé lui-même du droit de poser certaines questions. Tout ce qui vient du PC est suspect. Je ne crois pas que nous possédions les preuves nécessaires pour pouvoir voter une proposition communiste, qui tend seulement à poursuivre une propagande politique. Nous avons déjà avalé beaucoup de couleuvres, n'avalons pas aujourd'hui le serpent communiste.

Alfred Coste-Floret (Haute-Garonne). – Il ne s'agit pas d'un vote politique, mais d'un vote moral, donc secret.

Maurice Lucas (Manche). – Ceux qui veulent replacer le débat sur le plan politique auraient dû le faire avant.

Edouard Moisan (Loire-Inférieure), vice président du Groupe. – Si j'abordais le fond, j'aurais beaucoup de choses à dire : sur le maintien de Delahoutre à son poste de rapporteur, sur le désaisissement du Secrétariat général et des dirigeants MRP, qui ont laissé un Bureau réduit porter d'écrasantes responsabilités.

François de Menthon (Haute-Savoie), président du Groupe. – J'apprends que le Groupe UDSR (celui de M. Pleven) déposera un amendement (" refusant toute addition ") à la motion MRP.

Par 31 voix contre 10, le Groupe se prononce contre cet amendement.

François de Menthon. – Dans ces conditions, il ne peut plus être question de demander la priorité pour l'ordre du jour du PC : ce serait une provocation anti-socialiste.

A l'unanimité, le Groupe décide de ne pas demander la priorité pour le texte communiste.

Toujours sous la présidence de Francine Lefebvre, le Groupe MRP tient une seconde réunion ce 28 novembre, à 21 heures. Il entend une communication de **Charles Viatte** (Jura) sur les projets de financement – qui opposent le Gouvernement et la Commission des finances à la Commission du travail – de la retraite-vieillesse des travailleurs non salariés et des agriculteurs.

**MERCREDI 29 NOVEMBRE
ET VENDREDI 1^{er} DECEMBRE**

**102^e, 103^e et 104^e réunions.
Un Groupe MRP furieux contre
Jean Letourneau et Maurice Schumann**

Le problème des priorités à donner aux ordres du jour clôturant le débat sur le rapport Delahoutre a été contourné par le Groupe communiste, le 28 novembre, par la transfor-

mation de l'ordre du jour de M. Kriegel-Valrimont en motion préjudicielle, qui, par nature, a priorité ; l'Assemblée a donc voté sur le renvoi en Haute-Cour de M. Jules Moch. C'est une majorité qui s'est dégagée pour (235 voix contre 203 et 37 abstentions) mais pas la majorité absolue requise par la Constitution (voir plus haut).

Suite à ce vote et à une démission collective du Gouvernement, refusée par M. Vincent Auriol, M. Pleven a décidé de provoquer devant l'Assemblée un débat de politique générale, pour obtenir en quelque sorte une seconde investiture et un renouvellement de la confiance de sa majorité.

Le Groupe MRP se réunit le 29 novembre à 14 heures sous la présidence de François de Menthon (102^e réunion). Les débats politiques auxquels donneront lieu les deux réunions suivantes seront les plus longues de toute la législature. Ensemble, ces trois réunions marqueront une rupture morale entre le Groupe et les ministres MRP.

Jean Letourneau (Sarthe), ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés. – Sur proposition de Robert Schuman, tous les ministres ont décidé hier de se solidariser avec Jules Moch. Je considère le vote d'hier sur la motion préjudicielle communiste comme une infamie. Ses conséquences sont graves : comment refaire la majorité ? Si le Gouvernement est battu ce soir, nous irons aux élections en nous battant contre nos propres alliés ! Il faut éviter à tout prix une crise ministérielle alors que les évènements vont peut-être réclamer un cabinet d'union nationale dans les 48 heures. C'est d'ailleurs ce que Robert Schuman lui-même m'a demandé de venir vous dire. En cas de crise, il faut envisager un renversement des alliances politiques et cela à la veille des élections !...

Voici l'ordre du jour préparé par le Gouvernement pour clore le débat ; il y est fait mention de l'intégrité de Jules Moch.

Vives protestations dans la salle.

Edouard Moisan, vice-président du Groupe. – Je proteste contre les propos tenus par Letourneau, qui a parlé d'infamie au sujet du vote d'hier. Je lui rappelle que le Groupe a décidé de laisser chacun de ses membres voter librement, en conscience. Je regrette, je le dis avec gravité, qu'un ministre MRP se permette de porter un tel jugement sur certains de ses amis du Groupe. On nous parle de conséquences politiques ; pourquoi ne pas l'avoir fait plus tôt ? En vérité, il y a eu absence de préparation au Gouvernement et chez les dirigeants du Mouvement. Le Gouvernement cherche à transformer le vote secret en vote public, nous avons bien compris. Peut-être le vote secret est-il mauvais... En tout cas, il est prévu par la Constitution. Autrement dit, l'ordre du jour que nous propose le Gouvernement viole la Constitution. Je considère cette méthode comme inadmissible !

En outre, je regrette d'avoir à dire ce que je pense des manœuvres qui avaient pour objet de duper les quelques membres du Bureau du Groupe présents. Je m'élève avec vigueur contre l'absence, au moment des décisions, des chefs du Mouvement. Et je considère l'ordre du jour du Gouvernement comme une nouvelle manœuvre et une nouvelle tentative d'escroquerie.

Très vifs applaudissements dans la salle.

Edouard Thibault (Gard). – J'approuve entièrement Moisan. **Charles Barangé** (Maine-et-Loire). – C'est en conscience que j'ai refusé de prendre part au vote. Dois-je rappeler la responsabilité de certains membres de la majorité dans la chute des gouvernements Schuman et Bidault ? L'ordre du jour du Gouvernement signifie-t-il que nous couvrons toutes les erreurs et toutes les fautes commises dans l'affaire Peyré ? **Maurice Lucas** (Manche). – Pourquoi n'a-t-on pas demandé à Delahoutre d'abandonner son rapport quand Bidault est

tombé ?

Marcel Poimboeuf (Vosges). – Je proteste contre les propos de Letourneau. Il n'aurait pas été opportun pour le MRP d'apparaître comme cherchant à cacher la vérité dans le scandale. Pourquoi dire que les députés qui ont voté contre Jules Moch ont cédé à leur rancœur ? C'est faux ! Je regrette que le Gouvernement se mêle des affaires de l'Assemblée d'une façon aussi insolente !

André Colin (Finistère), secrétaire général du MRP. – Trouvons un moyen de procédure qui permette de ne pas lire en séance l'ordre du jour du Gouvernement tel qu'il est.

Jean Letourneau. – Comment les ministres MRP peuvent-ils rester au gouvernement à côté d'un ministre à qui ses amis ne reconnaissent ni l'intégrité ni le courage ?

Le débat est suspendu.

Il reprend à 16 heures 30 (103^e réunion).

Henri Bouret (Côtes-du-Nord). – Encore une fois, le MRP doit choisir entre l'idéal et les contingences politiques... Je crois que le vote secret a été plus favorable à Jules Moch que ne l'aurait été un vote public.

Alfred Coste-Floret. – Deux députés socialistes m'ont dit que le Groupe MRP était lâche et que le vote public sur la confiance en avait fait la démonstration. Ce sont des propos inadmissibles ! Effectivement, le Groupe MRP serait lâche s'il votait au scrutin public autrement qu'à scrutin secret.

Pierre Dominjon (Ain) donne lecture de l'article paru ce jour dans " l'aube " et signé Maurice Schumann.

Le vote secret est prévu par la Constitution, qu'a votée Maurice Schumann, dit-il. Je n'admets pas que le président honoraire du Mouvement se permette de juger les actes de conscience des députés MRP. Je déplore au surplus que les députés MRP aient été abandonnés dans cette affaire.

Très vifs applaudissements

Je conclus : j'assure Maurice Schumann que je ne lui en veux pas mais je lui dis que son article n'a pas été mûri. On n'avait pas le droit de dire du mal à ceux qui ont voté en conscience et à qui on aurait évidemment demandé de cacher leur sentiment s'ils avaient voulu l'exprimer.

Jacques Fonlupt-Espéraber. – J'approuve Dominjon. Je considère que l'article de Maurice Schumann est une insulte grave et gratuite à l'égard du Groupe, dont les membres étaient libres de leur vote. En outre, je dénie le droit à Maurice Schumann de faire appel à cette occasion à la mémoire de Marc Sangnier, qui, à mon avis, aurait voté contre Moch... Si Moch était venu dire la vérité à la tribune, mon vote aurait pu être différent. Au lieu de cela, on a usé de puériles manœuvres... Si l'on se réfère au rapport Delahoutre, on voit que Moch a à se défendre contre de lourdes présomptions. Je suis sûr que les députés MRP qui ont voté blanc l'ont fait en conscience et non pas pour abattre le Gouvernement même s'ils n'ont pas de sympathie pour lui.

Maurice Schumann. – Mon article tendait à combattre la campagne de presse selon laquelle le MRP est le responsable. Un député patriote ne peut pas envoyer en Haute-Cour un autre député patriote à la demande du Parti communiste. En votant avec le PC, on est solidaire du PC, c'est-à-dire solidaire d'une opération politique, contrairement à l'impression de ceux qui, ayant voté avec lui, ont voulu voter en conscience. Comment envoyer en Haute-Cour un ministre dépêché il y a quelques semaines à Washington avec la confiance de l'Assemblée ? Moch et Pleven auraient été impardonnables de ne pas prendre la parole si un seul membre de la majorité avait réclamé la Haute-Cour, mais les communistes ne sont pas des patriotes français. A propos de Marc Sangnier, personne ne peut prétendre savoir ce qu'il aurait fait. Je rappelle toutefois que Marc Sangnier se refusait toujours à attenter à l'honneur d'un homme sans

preuves formelles.

Jacques Fonlupt-Espéraber. – Je maintiens ce que j'ai dit. L'argument de la motion qui vient des communistes n'est pas valable ; la vérité est unique.

André Denis (Dordogne). – Je n'ai pas voté hier. Même si j'avais voté et pour Moch au bénéfice du doute, je n'en estimerais pas pour autant que ce vote peut le blanchir pour l'avenir. Les doutes actuels peuvent un jour être confirmés. Je ne comprends pas pourquoi on lie la politique gouvernementale à l'honorabilité de Moch. Je m'élève contre la campagne de presse et contre les propos tenus par les socialistes ; je note d'ailleurs que plusieurs députés SFIO étaient absents. Il faut désormais isoler le problème : l'Assemblée doit seulement être appelée à dire si elle veut ou non du Gouvernement Pleven comprenant Moch.

Georges Bidault. – Je rappelle que j'ai eu raison hier de parler d'un débat politique puisque la Haute-Cour est une juridiction politique. Je rappelle aussi que j'avais prévu que la presse dirait : " C'est le MRP. " Le MRP est électoralement et politiquement dans la tenaille, il faut le savoir. J'affirme de nouveau que toute proposition ou initiative communiste est inconciliable avec nos buts. Il y a donc, à cet égard, de la politique dans la morale. J'insiste sur la gravité des événements internationaux, je pense à la Corée. Je ne contredis pas ceux qui refusent de voter autrement au scrutin public et au scrutin secret, mais je pense que des secrets doivent rester secrets. Je ne crois pas que l'on puisse faire un acte politique à l'égard d'un homme sur des doutes.

Certes, on ne peut répondre de l'avenir, mais actuellement il faut rendre hommage au courage et à l'intégrité de Moch. Je rends hommage à Pleven pour avoir mis l'Assemblée devant ses responsabilités, au moment où la guerre peut éclater. Je crains qu'une crise ministérielle n'aboutisse à une impasse. Je souhaite l'unanimité du Groupe pour une solution nationale.

Roger Devémy. – J'accepte à la rigueur les articles hostiles au MRP parus dans " Le Populaire " et dans " L'Aurore ", mais pas celui paru dans " l'aube ". Je n'admets pas non plus certains propos tenus par des ministres MRP, envers qui les députés MRP n'ont pas de comptes à rendre !...

Jacques Fonlupt-Espéraber. – ... D'autant plus que les députés MRP sont souvent indulgents à leur égard.

Pierre-Henri Teitgen. – Ne nous laissons pas accabler par la campagne de presse ! Le MRP n'a pas voté plus que les autres contre Moch. Il faut que " l'aube " le rappelle. Soyons solidaires pour faire front aux calomnies.

De quoi s'agit-il ? Oui, des irrégularités graves ont été couvertes par des ministres, mais elles ne justifient pas un renvoi en Haute-Cour. D'ailleurs, la Haute-Cour doit acquitter ceux qui ont agi au service de l'intérêt général. Pour condamner Moch, il faudrait établir que ses actes ont été commis contre l'intérêt général. Oui, j'admets que des maladroites ont été commises par le Gouvernement, responsable du trouble actuel, mais j'estime que le scrutin de vendredi ne sera pas le même que celui d'hier. Le vote de vendredi sera un vote de confiance à un gouvernement et à sa politique.

Germaine Poinso-Chapuis (Bouches-du-Rhône). – Je rappelle que j'ai refusé ma voix à Moch dans le scrutin de son investiture à la présidence du Conseil, en raison de son caractère, qui n'en fait pas un homme d'Etat, et de sa politique au ministère de l'Intérieur à propos de l'affaire des généraux (qui date de plus d'un an). Je considérais que la présence de Moch au gouvernement liait le MRP à l'égard du rapport Delahoutre ; nous en avons la preuve aujourd'hui. Moch lui-même aurait eu intérêt à s'expliquer devant la Haute-Cour. Si l'initiative n'avait pas été communiste, c'eût été la meilleure solution. Mais parce qu'elle est communiste, je n'ai pas voté hier.

L'attitude actuelle du Gouvernement signifie qu'il n'y a pas de responsabilité personnelle chez les ministres et que la Haute-Cour est inutile.

Le phénomène communiste fausse le système et nous empêche d'être nous-mêmes.

Je souhaite que cette affaire permette un ressaisissement du MRP pour être lui-même, mais je crains qu'il ne soit trop tard.

Nous cherchons à faire notre propagande sur le slogan de la morale. En avons-nous le droit si nous blanchissons ce qui ne peut être blanchi ?

Je pense que c'est le PC qui sauve la SFIO dans cette affaire. La SFIO est présente dans tous les scandales. Nous l'excusons parce que nous devons, croyons-nous, nous opposer à l'exploitation de ces scandales par le PC. Est-ce ainsi que nous assainissons la démocratie ?

Je ne comprends pas pourquoi le Gouvernement n'a pas pris les moyens de se sauver. Pourquoi M. Pleven n'a-t-il pas parlé ? Il se conduit comme s'il voulait tomber.

Henri Meck (Bas-Rhin). – Le vote de vendredi sera politique. Evitons la responsabilité d'une crise : c'est le meilleur argument du MRP devant l'opinion publique.

Bertrand Chautard (Ardèche). – Le Groupe MRP n'a pas commis d'erreur, il n'a pas à modifier son attitude. D'ailleurs, le Gouvernement ne risque pas d'être renversé...

Edouard Moisan. – Moi je pense que la déclaration de M. Pleven fait apparaître qu'il désire tomber. J'ai voté pour Moch, pour des raisons politiques qui ne sont pas d'une haute portée morale. L'ordre du jour préparé par le Gouvernement est quelque peu provocant... Je lis dans le Littré une définition du mot " intégrité " et je me demande encore si je pourrai voter l'ordre du jour.

Joseph Dumas (Seine). – J'ai voté pour Moch mais je me demande moi aussi si je ne voterai pas contre vendredi, afin de me solidariser avec ceux qui ont été accusés injustement de lâcheté.

Solange Lamblin (Seine). – Je souhaite la cohésion du Groupe. Je crois nécessaire d'éviter des explications trop longues sur les votes blancs d'hier, afin de ne pas en faire outrepasser le nombre.

Charles Barangé (Maine-et-Loire). – Pour apprécier nos votes, il faut tenir compte des votes des autres !

Henri Teitgen (Gironde). – Nous faisons trop d'examens de conscience, qui n'ont pas leur place ici. On ne peut pas renverser le Gouvernement dans les conditions actuelles. A trop faire l'ange on fait la bête !

Georges Bidault. – J'assure Germaine Poinso-Chapuis que nous n'avons pas à rougir de parler de morale. Mais notre mission est d'agir dans le concret et non dans le rêve.

La tension persiste dans le Groupe, qui poursuit le débat le 1er décembre à 14 heures.

François de Menthon expose les grandes lignes de l'intervention qu'il compte faire à la tribune avant le scrutin sur l'ordre du jour de confiance prévu pour clore la discussion : 1° Les manœuvres qui ont eu lieu n'ont pu être le fait du MRP puisqu'elles tendaient à l'isoler.

2° Le Gouvernement devra appliquer les recommandations de la Commission d'enquête.

3° Il rendra hommage au courage et au désintéressement de Jules Moch dans les différents postes ministériels qu'il a occupés.

4° Il souhaitera une réforme électorale propre à assurer une large majorité républicaine.

5° Il reconnaîtra qu'un nouvel effort fiscal s'impose en raison des impératifs de la défense collective.

6° Il rappellera que le MRP a demandé un " pacte des républicains " et dira que le moment est venu de le réaliser.

La discussion est ouverte.

Roger Devémy. – S'agissant du pacte des républicains, les difficultés viennent des socialistes et des radicaux qui, dans les départements, jouent contre le MRP.

Je déplore les maladroites du " Populaire " (journal quotidien de la SFIO) et la discrétion de la Radio sur la réunion de la Commission de l'Education nationale, par exemple. Je regrette certains termes de la motion de confiance au Gouvernement, notamment le mot " intégrité " appliqué à Jules Moch. Je pense qu'il faut à la France un gouvernement d'hommes propres et honnêtes. Je souhaiterais que le président du Conseil tirât les conclusions du vote intervenu sur Jules Moch (en lui demandant sa démission). J'estime que Jules Moch ne donne pas toutes les garanties pour qu'on l'accepte à un poste aussi important que la Défense nationale.

En conclusion, je demande la liberté de vote pour les membres du Groupe et j'annonce que je m'abstiendrai dans le scrutin de confiance.

Alfred Coste-Floret (Haute-Garonne). – Le caractère secret donné par la Constitution au scrutin sur le renvoi d'un ministre en Haute Cour est justifié car, dans ce cas, la solidarité ministérielle n'a pas de sens. C'est pourquoi, d'ailleurs, la motion de confiance qui nous est soumise interprète de façon inadmissible la notion de solidarité ministérielle. Je voterai donc contre cette motion de confiance, pour ne pas être lâche. Pour la même raison, je souhaite que les membres du Groupe MRP votent aujourd'hui comme ils l'ont fait avant-hier.

Maurice Schumann. – Je demande que la discussion soit limitée au vote d'aujourd'hui.

Robert Bichet. – Je reconnais la gravité d'une crise ministérielle mais je pense que certains passages du discours préparé par de Menthon vont trop loin dans l'approbation du programme de politique générale. Le Groupe MRP n'a pas à être plus exigeant sur les impôts que le président du Conseil lui-même.

Je dénonce la manœuvre des républicains indépendants qui vont poser la question du scrutin à deux tours. Que fera le Groupe MRP si René Pleven engage l'existence de son gouvernement sur les deux tours ?

Fernand Mauroux (Gers). – Pourquoi augmenter les impôts alors que l'on abandonne la suppression de la fraude fiscale ?

Je regrette que l'on ait accepté l'entrée de Jules Moch dans le Gouvernement ; René Pleven a manqué de prudence.

Je me demande comment nous pourrions lutter contre le communisme en laissant subsister des soupçons graves sur les hommes du Gouvernement.

Jacques Fonlupt-Espéraber (Haut-Rhin). – Je rappelle que les ministres sont responsables de leurs actes propres. Je ne comprends pas pourquoi Jules Moch n'est pas venu se défendre à la tribune. Je n'admets pas qu'un larbin du Gouvernement vienne me traiter de lâche. Je voterai contre la confiance au Gouvernement, bien que j'en souhaite la survie.

Maurice Schumann. – Je m'étonne qu'un simple article de journal détermine le vote de Fonlupt... Je pense que de Menthon, dans son discours, doit faire appel à une véritable solidarité de la majorité sur les impôts, sans oublier que les socialistes ont voté unanimement les impôts réclamés par Georges Bidault... J'estime qu'il s'agit aujourd'hui plus que d'un pacte de la majorité, et qu'en vérité il s'agit de l'union sacrée des Français, nécessaire au maintien de la paix.

Les Chinois veulent un succès spectaculaire en Corée : leur arrivée au 40^e parallèle pour occuper les ports de la côte orientale, proche de la Sibérie. Ils cherchent un Munich asiatique aux dépens de l'Occident. Pris de panique, des conservateurs français sont prêts à souscrire à des formules de faiblesse et d'abandon. Face au bloc communiste, il faut réagir contre le fatalisme et la résignation de l'Occident, qui font le jeu des Soviétiques.

Je rappelle que la semaine prochaine, à Paris, il y aura

une conférence des Trois, dont l'objet véritable sera de négocier une paix. Est-il possible qu'il y ait ici une crise ministérielle ? La paix du monde doit l'emporter sur tout. L'Histoire ne pardonnerait pas à ceux qui provoqueraient une crise aujourd'hui.

Louis Michaud (Vendée). – Je repousse l'idée d'une crise ministérielle mais je regrette la confusion dans laquelle nous allons voter : je ne comprends pas pourquoi la confiance au Gouvernement doit obligatoirement être liée à l'honorabilité d'un homme. Je déplore que le Bureau du Groupe ait accepté le texte de cette motion de confiance. Je demande à de Menthon de dire que le Gouvernement aura la confiance en raison de la situation internationale mais que le MRP fait toutes réserves sur le passage de la motion concernant Jules Moch.

Paul Coste-Floret (Hérault). – Non, de Menthon ne peut pas formuler deux opinions contradictoires pour donner satisfaction à la fois à la majorité et à la minorité du Groupe. C'est à la majorité qu'il doit donner satisfaction. En ce qui me concerne, j'approuve le texte du discours de notre président, où j'apprécie beaucoup ce qu'il dit sur les accusations portées contre le MRP. J'approuve aussi le passage sur l'effort fiscal car il faut dire la vérité au pays.

François Reille-Soult (Tarn). – L'opinion publique est frappée de stupeur par ce qui se passe à Paris à un moment où les risques de guerre augmentent. J'estime que personne ne peut mettre en doute l'intégrité personnelle de Jules Moch.

Henri Gallet (Vienne). – Nous sommes en droit de reprocher à Jules Moch des fautes graves : accepterons-nous d'être dominés par une police plus forte que le gouvernement ? Le devoir de Moch eût été de tenir compte des conclusions du Rapport Delahoutre, présentées en termes mesurés.

Moch est prisonnier de sa propre police. Peut-on l'accepter ? Je me demande, au cas où Wybot et Berteaux seraient maintenus à leurs postes, si l'on peut être assuré que la France ne sera pas vendue à l'ennemi ! Je n'ai même plus confiance dans l'intégrité du Gouvernement tout entier.

Robert Lecourt (Seine). – Nos partenaires vont jouer aujourd'hui notre vie ou notre mort. Allons-nous tomber dans le panneau qui nous est tendu ? Allons-nous nous couper en deux ?

Je demande à de Menthon de ne pas mêler les problèmes essentiels de l'heure avec la réforme électorale. Si d'autres posent la question de la réforme électorale, il faudra la leur retourner : Corée ou deuxième tour ?

Je comprends l'attitude des membres du Groupe qui ont déclaré en conscience ne pas pouvoir voter pour le Gouvernement. Je comprends aussi Gallet, qui craint que le vote de la confiance n'entraîne l'étouffement de l'affaire ; je demande en conséquence à de Menthon d'inviter Pleven à s'engager à créer, dans des délais précis, la Commission d'enquête administrative réclamée par l'Assemblée, et à réorganiser les services de police. Cette formule, me semble-t-il doit rallier le Groupe unanime.

Il s'agit non pas tant de faire confiance au Gouvernement que de permettre à la France d'être présente dans le concert des nations.

Pierre-Henri Teitgen (Ille-et-Vilaine). – J'estime que les députés MRP qui ont voté avant-hier contre Moch souhaitent pouvoir voter la confiance aujourd'hui. Mais je reconais qu'on les place dans une impasse. Je pense toutefois qu'ils peuvent voter la confiance en expliquant qu'ils ne rougissent pas de leur vote d'avant-hier devant le mutisme du Gouvernement et qu'ils veulent aujourd'hui assurer la continuité de la France.

Amand Duforest (Sarthe). – J'appuie Reille-Soult et je demande l'union sacrée.

Roger Devémy. – Je suis partisan de la formule Lecourt.

Georges Bidault. – C'est moi qu'a visé " Le Populaire " !... Je

signale qu'en demandant une commission d'enquête l'Assemblée a empêché le Gouvernement de changer dans l'immédiat quoi que ce soit dans la police...

Le fond du problème, c'est la guerre ou la paix. Je signale aussi que Churchill a cessé ses virulentes attaques contre Attlee. Il faut l'union nationale. Il faut que la France reste présente pour parler le langage de la raison.

Le Groupe approuve l'explication de vote préparée par de Menthon. Il renvoie sa décision concernant le vote à une réunion qui aura lieu lors de la suspension de séance précédant le scrutin.

En réalité, les jeux sont faits et cette ultime réunion n'aura pas lieu, les présents la jugeant inutile.

La confiance au Gouvernement Pleven est votée par 347 voix contre 184, ce 1^{er} décembre 1950.

Parmi les 145 députés MRP, 132 ont voté pour ; 8 se sont abstenus volontairement : Bergeret, Bessac, Charpin, Chautard, Alfred Coste-Floret, Roger Devémy, Pierre Dominjon ; 3 n'ont pas pris part au vote : Benchennouf, Delahoutre, Germaine Poinso-Chapuis ; 2 étaient absents par congé : Bonnet, Villard.

Les 3 ex-MRP inscrits comme Indépendants de gauche ont voté contre.

A droite, les Indépendants et les Paysans ont voté pour (36 sur 43) ; au PRL, sur 29, une voix pour (de Moustier) et 26 abstentions volontaires.

La veille, le 30 novembre, l'Assemblée Nationale a adopté, sur le rapport de **Germaine Peyroles** (Seine-et-Oise), la proposition de résolution déposée par **Paul Coste-Floret** (Hérault) et signée par les présidents des groupes de la majorité, **visant à réviser une série d'articles de la Constitution** (voir plus haut la 93^e réunion du Groupe) ; 369 députés ont voté pour, 181 (communistes et progressistes) ont voté contre ; les gaullistes n'ont pas pris part au vote.

Le 2 décembre, l'Assemblée Nationale adopte les premiers articles du rapport que **Joseph Dumas** (Seine) a établi, au nom de la Commission des Territoires d'outre-mer, pour instituer un **Code du travail outre-mer**. Ce texte révolutionnaire a été mûri avec soin par les membres MRP des commissions des TOM et du Travail en collaboration avec les dirigeants de la CFTC.

L'article 2 stipule : " **Le travail forcé ou obligatoire est interdit de façon absolue**. Les termes travail forcé ou obligatoire désignent tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré. "

Le 3 décembre, **Jean Terpend-Ordassière**, député MRP de l'Isère, est élu, au second tour de scrutin, **conseiller général du canton de La Tour du Pin**, dans des conditions politiques qui méritent débat au moment où les partenaires du MRP dans la majorité gouvernementale le pressent d'accepter un mode de scrutin à deux tours pour l'élection des députés.

Ce succès, en effet, il le doit exclusivement aux électeurs du canton, qui n'ont pas suivi les consignes de ses concurrents. Il y avait huit candidats : un communiste, un MRP, deux socialistes, deux radicaux, un indépendant-paysan, un RPF. Plusieurs états-majors parisiens voulaient faire de cette compétition un test anti-MRP ; le RPF surtout, qui délégua sur place M. Kaufmann, député, les deux frères Palewski et même Jacques Soustelle !

Au premier tour, le communiste arrive en tête avec 1307 voix, suivi de Terpend, qui en obtient 1118 ; les scores des six autres s'échelonnent de 889 à 238. Pronostic général : au second tour c'est Durand le communiste ou Jean Terpend qui sera élu. Donc la discipline de la majorité voudrait que les socialistes et les radicaux se retirent en faveur du MRP.

Bernique ! Le radical Ferrand se maintient avec le désistement du candidat de la SFIO, Dupuis. Ensemble, ils n'ont obtenu, au premier tour, que 1396 voix. Les électeurs se rebiffent et ils élisent Terpend avec 1993 voix, devant Durand, qui en obtient 1906. **Le MRP l'emporte mais il a eu chaud, sous les feux croisés de ses "partenaires"**.

La réunion du Groupe MRP du mardi 3 décembre (105^e réunion de l'année), **Edouard Moisan**, vice-président, ouvre la séance et déclare d'emblée, après lecture des résultats : **"C'est une condamnation du second tour de scrutin !"**

Cet épisode électoral, local mais combien symbolique, renforce la conviction du Groupe MRP, qui va mener durant des mois, à la Commission du Suffrage Universel et au sein du Gouvernement Pleven, un âpre combat contre tout projet de scrutin à deux tours, un combat qu'il gagnera.

Dans cette affaire, la maladresse de la SFIO et du Parti radical est évidente ; leur argument pour les deux tours, en effet, c'est que le second tour favorise le respect de la "discipline républicaine" par un regroupement autour du candidat de la majorité le mieux placé au premier tour. A La Tour du Pin, ce 3 décembre, ils ont démontré que leur objectif véritable n'est pas le respect de cette discipline républicaine.

On en prend conscience jusqu'au sein de la Commission du Suffrage Universel, où les discussions sur la réforme électorale durent depuis des mois. Le rapporteur des propositions déposées sur le sujet est un socialiste à l'esprit ouvert : le docteur Fernand Mazuez, député de Saône-et-Loire, maire de Montceau-les-Mines... Le 12 décembre, il demande un vote indicatif sur le principe du tour unique : la Commission l'adopte, au grand étonnement de la presse... et du radical Paul Giacobbi, ministre sans portefeuille et chargé par René Pleven de faire passer en douceur un système à deux tours en amadouant le MRP.

Les 4, 5 et 6 décembre, l'abbé **Albert Gau** (Aude) et **Philippe Farine** (Basses-Alpes) effectuent un voyage en Moselle avec les autres membres de la Commission d'enquête sur **le problème scolaire dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin...** Ils y rencontrent "l'ami Fugel", maire de Merlebach et secrétaire général du Syndicat CFTC des mineurs de Lorraine (et ancien constituant, est-il écrit dans le Bulletin d'information du Groupe, 1950 n°91 page 2, mais dont nous ne retrouvons pas le nom dans les listes officielles des élus de 1945 et de juin 1946).

Le 5 décembre, l'Assemblée Nationale adopte le rapport de **Joannès Charpin** sur l'annistie pour certains faits de collaboration, par 331 voix contre 266 (communistes et socialistes, sauf les ministres). De nombreux articles de ce texte (issu, au départ, d'une proposition de **Georges Bidault**) sont dus à **Pierre Dominjon**. Il contient aussi des amendements de **Bentaieb** et de **Benchennouf** en faveur des militaires et des travailleurs musulmans nord-africains.

Ce même jour, le Groupe MRP (105^e réunion) étudie le rapport de **Charles Viatte** (Jura) sur la création et le financement d'une caisse de retraite vieillesse pour les travailleurs non salariés (principalement les paysans).

Le 6 décembre, **François de Menthon** (Haute-Savoie), seul candidat, est réélu président du Groupe MRP.

Le 12 décembre, **Robert Schuman**, ministre des Affaires étrangères, revient devant le Groupe (106^e réunion) pour confirmer la politique du Gouvernement sur **le réarmement allemand** :

- **Le Gouvernement reste attaché à l'idée d'une armée européenne, bien que les pays voisins mettent peu d'ardeur à nous suivre dans cette voie qui sort des ornières ;**
- en janvier 1951, une conférence réunira à Paris ces pays pour discuter, précisément, de la constitution d'une armée européenne ;
- cette constitution, qui demandera du temps, ne doit pas

retarder l'organisation de la défense atlantique ; c'est pourquoi le Gouvernement se rallie à une **solution transactionnelle : mise sur pied dès maintenant d'unités allemandes intégrées dans le dispositif européen, à savoir rattachées à des divisions alliées ;**

- un "combat team" (c'est quoi ? a demandé Pierre Dominjon), c'est un tiers de division qui est autonome dans le combat ; il comprend de l'infanterie et de l'artillerie de soutien ; il compte environ **5000 hommes** ; ce système a donné satisfaction au moment de la Libération quand il a fallu intégrer les FFI dans l'armée d'Afrique ;
- l'armée européenne règlera beaucoup de choses ; les troupes seront subordonnées à un chef unique et à un ministre européen ;
- il ne peut être question de donner à l'Allemagne une entière égalité des droits en dehors du cadre européen ; c'est un argument de plus pour amener les Allemands à nous suivre sur la voie européenne ;
- les textes sur le Plan charbon-acier ont été transmis dimanche 10 décembre aux six gouvernements ; dans six semaines, le traité peut être signé.

Le ministre traite aussi de la **guerre de Corée** :

- la situation en Corée va dépendre de l'attitude des Chinois, qui reste mystérieuse ;
- il semble que les forces de l'ONU se retireront dans des réduits, soit en prévision d'un embarquement, soit en prévision d'une poursuite de la guerre ;
- il y a un flottement aux Etats-Unis ; le State Department est pondéré, face à un courant extrémiste ;
- la France est favorable à la pondération, plus apte à éviter une aggravation de la crise mondiale ;
- plus encore que la Corée, ce sont les problèmes de Formose et du Japon qui dominent la situation ; l'URSS et la Chine craignent d'être prises un jour entre une armée allemande et une armée japonaise ; ce sont ces problèmes qui domineront dans une éventuelle conférence à Quatre ;
- **nous devons nous préparer à choisir notre route pour le jour où l'URSS nous proposerait des élections libres en Allemagne sous contrôle international en vue d'une neutralisation de l'Allemagne.**

DÉCEMBRE

**6 réunions sur le budget de réarmement.
Un oui "patriotique" sans conviction**

La crise mondiale provoquée par la guerre de Corée et le renforcement du corps expéditionnaire en Indochine, qui paraît s'imposer à la suite des revers français dans le nord du Tonkin, conduisent le Gouvernement Pleven à demander au Parlement un accroissement très sensible du budget militaire pour 1951.

Le Groupe MRP commence l'examen du projet dans sa 107^e réunion de l'année 1950, le 13 décembre, sur des rapports d'information de **Pierre Abelin** (Vienne), représentant les membres MRP de la Commission des Finances, et d'**André Monteil** (Finistère), secrétaire d'Etat à la Marine.

De 1950 à 1951, les dépenses militaires passeraient de 449 à 740 milliards, soit une augmentation de 65%, sur un budget global de l'Etat de 2525 milliards ; le budget militaire représenterait ainsi en 1951 29% du budget de l'Etat.

Cette augmentation des dépenses militaires serait financée par l'emprunt, pour 50 milliards ; par des majorations d'impôts et de taxes, pour 197 milliards ; et par une nouvelle formule d'aide américaine : 70 milliards, gagés par des achats français en zone dollar, seraient consacrés à des

fabrications de matériel militaire dans les arsenaux et les usines français (cette aide serait en outre renouvelable dès juillet 1951).

L'augmentation des crédits pour l'Indochine serait de 80 milliards. Avec l'aide américaine, il y aurait, pour 1951, **une dépense supplémentaire, par rapport à 1950, d'au moins 180 milliards pour les fabrications nouvelles.**

Qu'en pense-t-on au Groupe MRP ?

On y discute de la portée exacte de tous ces chiffres. L'analyse qu'en fait **André Monteil** est contestée par **Joannès Dupraz**, qui a été secrétaire d'Etat à la Marine dans les gouvernements successifs de novembre 1947 à octobre 1949.

On y critique le choix des majorations fiscales, qui s'appliquent à des impôts inéquitables par leur répartition et en raison de la fraude fiscale, insuffisamment combattue ; c'est la thèse de **Pierre Abelin**. Député du Nord, **Jean Catrice** expose de nouveau sa revendication habituelle : une expansion de la production permettrait de financer le réarmement sans risque pour l'économie. A ce propos, il faut noter que le Gouvernement attend de l'augmentation des salaires et des revenus en 1951 une plus-value de 126 milliards des impôts anciens.

Deuxième réunion du Groupe MRP sur le sujet : le 19 décembre à 14 heures 30 sous la présidence de **Germaine Peyroles**.

Voici quelques formules significatives relevées dans les procès-verbaux de cette 110^e réunion et des trois suivantes. **Joseph Dumas** (Seine). – Le Groupe doit déterminer clairement sa position sur les problèmes vitaux du jour afin que ses membres de seconde zone ne soient pas de nouveau invités à se prononcer dans la nuit.

André Denis (Dordogne). – Une Europe forte est nécessaire dans l'intérêt de la paix. Mais il faut aussi que la diplomatie française et, au besoin, une diplomatie européenne cohérente jouent l'arbitrage entre l'URSS et les Etats-Unis...

René Charpentier (Marne). – Je ne crois pas pour l'instant ni aux économies ni à la réforme fiscale. Il faudrait faire travailler la monnaie au profit des citoyens. Je regrette – une fois de plus –, que le crédit, en France, soit accordé seulement aux entreprises riches, ce qui est manifestement une politique économique réactionnaire.

• **Le 22 décembre à 14 heures, sous la présidence de François de Menthon (112^e réunion)**

Pierre Abelin, qui expose les travaux de la " sous-commission de la défense nationale " - où ne siège aucun communiste -, créée au sein de la Commission des Finances. – **Il faut dévaluer la piastre par rapport au franc.** Sa surévaluation actuelle favorise en effet **un intense trafic** qui fournit d'importantes ressources au Viet-Minh. Cette dévaluation ramènerait de 80 à 40 milliards le supplément de crédits que le Gouvernement nous demande pour l'Indochine.

• **Le 26 décembre à 14 heures (113^e réunion) :** examen des amendements MRP à la Commission des Finances.

• **Le 29 décembre à 14 heures 30, sous la présidence de François de Menthon (114^e réunion)**

Maurice-René Simonnet (Drôme). – Je me propose de défendre en séance mon amendement tendant à **contrôler les offices divers qui perçoivent des taxes para-fiscales.**

Il est approuvé par **Jean Catrice** et **Joannès Dupraz**, qui, en outre, n'accepte pas que le Gouvernement veuille gager **les 25 milliards d'économies prévus** par d'autres majorations d'impôts éventuelles. Il est soutenu par **Paul Coste-Floret**.

Issu de tous les textes mis en discussion, le rapport de **Barangé**, fait au nom de la Commission des Finances, est jugé moins nocif que le texte du Gouvernement par l'ensemble du Groupe.

Décision : "le Groupe tiendra bon sur le texte Barangé. "

• **Le 30 décembre à 14 heures, sous la présidence de François de Menthon (115^e réunion)**

Une crise politique a commencé à se nouer la veille à propos du chapitre des économies introduit dans le projet par la Commission des Finances. Celle-ci a retenu le chiffre de 25 milliards. Le Gouvernement l'accepte, mais comme s'il estimait que le Parlement sera incapable de les voter dans les mois à venir, il sollicite le pouvoir d'augmenter certains impôts par la procédure des décrets-lois, ce qui provoque de nombreuses protestations à l'Assemblée.

Paul Coste-Floret.- L'usage de décrets-lois est inacceptable ! **André Colin**. – Le jour venu, l'Assemblée acceptera difficilement les économies qui lui seront proposées en détail.

Joannès Dupraz. – Les impôts nouveaux rapporteront plus de 140 milliards. Il est donc possible de réaliser 25 milliards d'économies.

Paul Coste-Floret. – Il faut que le budget de réarmement soit voté... Mais je crois que le Gouvernement Plevin est moribond.

Joannès Dupraz, approuvé par Francine Lefebvre. – On dit que Petsche assouplirait sa position. En réalité, le Gouvernement n'a pas besoin d'une délégation de pouvoirs. Beaucoup de taxes peuvent être augmentées par décret.

Maurice Guérin (Rhône). – Je ne crois pas aux économies et je pense que le Gouvernement a déjà choisi ses impôts nouveaux.

En fait, le Gouvernement négocie avec sa majorité. Pour tenir compte des critiques qui lui ont été faites, il a déposé le 28 décembre une " lettre rectificative " qui modifie assez sensiblement son projet et dont la Commission des Finances retient beaucoup de dispositions.

Finalement, le Gouvernement pose quatre fois la question de confiance et l'emporte chaque fois, dans une longue séance tenue le 31 décembre 1950 :

- sur les impôts nouveaux : 314 voix contre 223 (communistes et progressistes, 8 radicaux, 6 PRL, 5 Républicains Indépendants, 1 Paysan, 15 ADS (gaullistes), 1 UDI (Serre, ex-MRP), 6 RPI (ex-MRP gaullistes), les 4 Indépendants de gauche (dont les 3 ex-MRP), 3 non inscrits :

- autorisations de programme, crédits de paiement et ressources correspondantes : 328 contre 186 ;

- incorporation des décimes aux taux des impôts : 326 contre 225 ;

- ensemble du projet de loi relatif au réarmement : 331 contre 185 (communistes et progressistes, Mendès-France, 3 ADS, 1 UDI, Serre, les 4 Indépendants de gauche, 1 non inscrit).

Le Groupe MRP, qui compte 145 membres, apporte au Gouvernement : 132 voix sur le premier de ces quatre scrutins ; 140 sur les trois autres.

Dans le premier, 9 membres du Groupe s'abstiennent volontairement : Louis Bonnet (Isère), Joannès Charpin (Rhône), Pierre Dominjon (Ain), Amand Duforest (Sarthe), Pierre Elain (Mayenne), successeur de François Pinçon, décédé, Jean Solinhac (Aveyron), Clément Taillade (Tarn), Jean-Louis Tinaud (Basses-Pyrénées), Charles Viatte (Jura) ; 3 sont absents par congé : Francisque Gay (Seine), Fernand Mauroux (Gers), Jean Villard (Rhône).

VENDREDI 15 DÉCEMBRE
à 14 et 18 heures
108^e et 109^e réunions
Relèvement des allocations familiales

15 décembre 1950 : le Groupe MRP tient deux réunions : (la 108^e et la 109^e) consacrées au financement d'un **relèvement**

des allocations familiales dès le mois de décembre 1950.

Un principe de base formulé par **Fernand Bouxom** (Seine) : "Il serait injuste et malhonnête de laisser s'accroître les charges des chefs de famille alors que la loi de 1946 leur a promis une aide proportionnelle à l'augmentation du coût de la vie et des salaires et que c'est en grande partie en raison de cette promesse que le nombre des naissances s'est accru."

Débat animé avec **Henri Lacaze** (Tarn-et-Garonne), **Georges Coudray** (Ille-et-Vilaine), **Louis Siefridt** (Seine-Inférieure), **Pierre Gabelle** (Loiret), **Edouard Moisan** (Loire-Inférieure), **Charles Viatte** (Jura), **Paul Bacon** (Seine), **Marcel Poimboeuf** (Vosges), **Louis Beugniez** (Pas-de-Calais), **Jean Cayeux** (Seine), **François de Menthon** (Haute-Savoie).

Résultat : le Gouvernement augmente de 20% pour décembre 1950 et janvier 1951 le montant des allocations familiales attribuées aux salariés du régime général.

**MERCREDI 20 DÉCEMBRE
à 17 heures 30 (111^e réunion)
Réforme électorale**

La Commission du Suffrage universel n'ayant pas pu adopter un projet de réforme électorale (élection des députés), le rapporteur socialiste, M. Mazuez, décide le 20 décembre de déposer un rapport négatif.

Le Groupe MRP se réunit pour faire le point.

Robert Bichet (Seine-et-Oise). – L'important est de déterminer enfin la position du Groupe. Jusqu'ici seule la motion du Congrès de Nantes (mai 1950) est valable : "Le MRP rejette tout système électoral à deux tours... affirme à nouveau, dans un souci de justice électorale, son attachement à la représentation proportionnelle."

Henri Meck (Bas-Rhin). – Il est impossible de défendre le scrutin actuel ; le pays nous accuserait de vouloir maintenir de 150 à 200 députés communistes au Palais-Bourbon. Je propose le scrutin uninominal majoritaire à deux tours dans les arrondissements qui n'élisent qu'un seul député et la représentation proportionnelle au plus fort reste dans les autres arrondissements.

Pierre-Henri Teitgen (Ille-et-Vilaine). – La meilleure loi pour nous sera celle qui comportera le plus de possibilités, dont nous userons selon les circonstances et les circonscriptions.

André Colin (Finistère). – Oui, les autres groupes cherchent non seulement à revenir nombreux mais aussi à nous faire revenir peu nombreux. Ce calcul perfide se trouve aussi bien à notre gauche qu'à notre droite. Certes, il faut que la future loi électorale ne nuise pas à l'homogénéité du Groupe mais la représentation proportionnelle actuelle donnerait une Chambre ingouvernable.

Voulue par le Gouvernement sous la pression des radicaux, une discussion générale s'engage en séance publique, le lendemain 21 décembre.

Le Groupe MRP délègue cinq orateurs à la tribune :

- **Raimond Roques** (Haute-Garonne), qui défend l'apparementement, facteur d'union ;
- **Robert Bichet** (Seine-et-Oise), qui condamne les deux tours en puisant ses arguments dans des motions du Parti radical ;
- **Joseph Defos du Rau** (Landes), ancien de la Troisième, qui fait le procès du scrutin d'arrondissement ;
- **Marcel Poimboeuf** (Vosges), qui rappelle que le meilleur obstacle au communisme est la justice sociale ;
- **Pierre-Henri Teitgen** (Ille-et-Vilaine), qui défend le tour unique, scrutin d'union et d'efficacité.

En fin de journée, les partisans des deux tours, inquiets, arrêtent les frais et proposent... le renvoi en commission.

Extraits du Rapport d'activité du Groupe MRP au Congrès national de Lyon (mai 1951), page 108.

**MARDI 26 DÉCEMBRE à 14 heures
Elections à l'Assemblée algérienne et
contestation de la politique de Naegelen**

La réunion est présidée successivement par **Eugène Delahoutre** et **François de Menthon** (c'est la 113^e).

La seconde partie sera consacrée au budget de réarmement (voir plus haut). La première est consacrée à la préparation du renouvellement de l'Assemblée algérienne, alors que le socialiste **Marcel-Edmond Naegelen** va achever son mandat de Gouverneur général de l'Algérie.

Jacques Fonlupt-Espéraber (Haut-Rhin). – Le Gouverneur général de l'Algérie vient de décider que les élections à l'Assemblée algérienne auraient lieu les deux premiers dimanches de février.

Cette assemblée est renouvelable par moitié tous les trois ans. Les dernières élections ont eu lieu en avril 1948. Donc, pourquoi choisir février 1951 plutôt qu'avril ? En février, les communications sont difficiles en Algérie... En réalité, Naegelen, qui doit quitter son poste en février, veut partir après de "bonnes" élections. La Commission de l'Intérieur y est hostile. On dira que le deuxième collège ne vote pas ou ne vote guère parce que les élections sont truquées. Même si l'on conteste cette affirmation, on peut accepter au moins de sauver les apparences.

Hachémi Benchennouf (Constantine). – Oui, pour défendre la logique et l'honnêteté politique.

Jacques Fonlupt-Espéraber. – Si l'on veut permettre à Naegelen de sauver la face, il faut choisir mars pour faire les élections.

Philippe Farine (Basses-Alpes). – Naegelen est pressé de se libérer pour faire sa campagne électorale dans les Basses-Alpes.

Bertrand Chautard (Ardèche). – Peut-on changer le climat des élections en Algérie ?

Jacques Fonlupt-Espéraber. – C'est souhaitable mais difficile. Le Groupe approuve Fonlupt.

Une heure plus tard, la Commission de l'Intérieur adopte une proposition de **Gilbert Cartier** (Seine-et-Oise) visant à fixer le renouvellement de l'Assemblée algérienne au 4 mars, par 21 voix (MRP, socialistes, communistes) contre 11.

Les effectifs de l'armée française en 1950

Extraits du memorandum du Gouvernement français au Gouvernement des Etats-Unis (5 août 1950) :

"... La France entretient en effet actuellement des effectifs (armée, marine, air) qui atteignent, gendarmerie comprise, 659.000 hommes, dont 150.000 environ sont engagés dans des opérations actives en Indochine, où la France assure seule, et dans l'intérêt commun, depuis plusieurs années, la protection d'une partie de l'Asie du Sud-Est..."

DEUX LIVRES TOUT RÉCENTS SUR LE MRP ET SUR LA DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE

André Diligent, sénateur du Nord, ancien maire de Roubaix, ancien député du Nord (de 1958 à 1962), vient d'achever son quatrième ouvrage : " **La Charrue et l'Etoile** ".

Il s'agit d'une série d'histoires, souvent drôles, qui jalonnent le parcours de la démocratie chrétienne – son père, Victor, était au Sillon –, du Sillon, précisément, jusqu'à la construction de l'Europe par une génération d'hommes clairvoyants. Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la démocratie chrétienne depuis un siècle et du MRP depuis un peu plus d'un demi-siècle ne doivent pas manquer la lecture de ce livre rempli de témoignages.

Editions Coprur 2000, 34 rue de Wacken 67000 Strasbourg.

Préface de Bruno Béthouart, de l'Université du Littoral Côte d'Opale (voir pages 4, 6).

André Diligent a déjà publié : La télévision, progrès ou décadence (1965) ; Un cheminot sans importance (1975) ; Les défis du futur (1977).

Dans leur collection " Politiques et Chrétiens ", les Editions Beauchesne, 7 cité du Cardinal Lemoine 75005 Paris, ont publié en avril 2000 (au prix de 120 francs) un livre sur la vie de Jean Lecanuet (1920-1993) et son rôle dans la

Quatrième et dans la Cinquième République. Son titre : **Jean Lecanuet**.

L'ouvrage, établi sur des archives et des témoignages très denses, a été réalisé par Nadine-Josette Chaline, professeuse d'histoire contemporaine à l'Université d'Amiens, avec le concours de Catherine Bruno, secrétaire générale adjointe de l'Association des amis du Centre Démocrate – Jean Lecanuet, et de Françoise Colin-Bertin, membre de cette association.

Tout est à lire dans ce livre... Et à ceux de nos lecteurs qui apprécient les textes inédits ou oubliés – bien qu'ils soient souvent plus utiles pour comprendre une époque que tous les clichés usés –, nous signalons qu'ils trouveront dans les pages 161 à 165 de l'ouvrage des extraits du compte rendu de la réunion tenue le 15 juin 1965 par les chefs des partis engagés depuis plusieurs mois dans l'étude du projet de " grande fédération ", qui aurait regroupé principalement le MRP et la SFIO dans un grand parti de centre-gauche, certains disaient de style " travailliste ".

Dans ses archives, l'Amicale du MRP a des textes plus complets à ce sujet.

Dans notre Courrier

A propos de la réunion des associations issues de notre famille d'esprit, Henri Poumerol conteste l'exactitude de notre compte rendu (notre numéro 86, page 4 et 5).

Il aurait écrit (au bas de la page 4) :

" Henri Poumerol est intervenu pour présenter les propositions qu'il avait faites à notre dernière assemblée générale. Elles avaient été acceptées dans leur principe, mais, sur la suggestion de Jean-Pierre Prévost et le conseil de Fernand Chaussebourg, l'assemblée avait souhaité que l'appel aux associations amies de réaliser ensemble quelques actions communes fût présenté par une personnalité indépendante – comme il est expliqué au début de cet article –, ce à quoi Poumerol avait immédiatement donné son accord depuis la tribune. "

Et, plus loin : " ... à cette fin, création éventuelle d'une coordination restreinte se réunissant deux ou trois fois par an. "

Maurice Brun, ancien député-maire de Montluçon (Allier) :

« Je lis... l'excellente revue " Le MRP vous parle ! " qu'il faudrait créer si elle n'existait pas... » 3 août 1999.

Chers amis,

Je lis au fil des années et avec d'autant plus d'intérêt que le temps s'écoule et que les documents publiés réveillent et conservent la Mémoire, l'excellente revue " Le MRP vous parle " qu'il faudrait créer si elle n'existait pas, et qu'il faut maintenir et poursuivre à tout prix dès lors qu'elle existe et a fait ses preuves.

Je n'ai jamais été membre du MRP, mais j'ai bien connu la plupart de ses dirigeants et beaucoup de ses militants " de base ".

" Lycéen et étudiant, j'ai pendant la guerre et à la Libération assumé des responsabilités fédérales et nationales à la J.E.C., puis à l'A.C.J.F. Engagé dans l'action municipale, j'ai été membre de l'A.P.E.M.D. (Association populaire des élus municipaux et départementaux) qui était très liée au MRP. Député-maire non inscrit de Montluçon (1973-1978), j'étais très près (à tous égards) du Groupe des Réformateurs où j'avais beaucoup d'amis, que j'ai conservés dans la Région Auvergne notamment, lorsque de 1982 à 1992, j'ai été vice-président délégué du Conseil général, rapporteur général du Budget.

" Depuis 1994, ayant pris ma retraite de tous mes mandats, je milite dans les mouvements associatifs, " à la base ", autant que me le permettent mon âge, ma santé et mes obligations familiales.

" À la Libération, j'aurais dû être un des premiers MRP de mon secteur, mais, formé par l'école publique, je n'ai jamais pu accepter les prises de position en matière scolaire et les platitudes faites à une droite attardée, pour mendier ses voix. J'avais de la laïcité et de l'Enseignement une conception qui est la norme aujourd'hui ; les positions et les affrontements des deux " camps " à l'époque m'ont repoussé. Puis est venu le problème colonial. J'avais beaucoup d'amis " de couleur " et avec eux je préparais une " décolonisation " tranquille dont je pensais que le MRP serait le moteur. Le destin en a décidé autrement et des hommes que j'estimais beaucoup ont, au pouvoir, fait des choix qui ne pouvaient être les miens.

" J'ai toujours eu beaucoup d'affection pour les militants du MRP dont l'action locale a toujours été remarquable. Nous avons localement toujours œuvré ensemble et ils m'ont apporté l'appui indispensable pour parvenir à des responsabilités et les exercer.

..... "

N.B. Maurice Brun, avocat honoraire, habite Montluçon (03100) 112 boulevard de Courtais.

"LE MRP VOUS PARLE !". Directeur de la publication : Jacques Mallet

Commission paritaire de la presse : N° A5 - 65 - 465

IMPRIMERIE SIMÉDIAT - CIRCULAIRES COULON 01 42 36 08 15